

VIRTUAL VOLUNTEERING: PROMISING PRACTICES IN THE NEW NORMAL

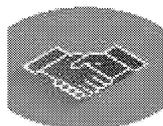
Volunteering at CSC has not looked the same since visits were first suspended in March 2020 due to the COVID-19 pandemic. Despite the challenges, volunteer coordinators across the country have found innovative ways to continue to connect volunteers with offenders.

Going forward, we have an opportunity to reinvent volunteering as a way to break down geographical barriers and connect offenders with volunteers.

This document provides a summary of these practices. We want to **celebrate** the initiative taken and **inspire** others with these ideas.

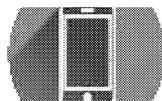
What have sites been doing?

Inmate Support in Community



- Volunteers created a calendar of activities happening around town for free or at low cost for offenders to partake in with their volunteer mentor. *Pacific Region*
- Volunteers compiled regular information bulletins for CSC staff, CRF staff and offenders regarding COVID (e.g. health and wellness resources, local supports operating remotely and specific information for Indigenous offenders). *Metro Vancouver West Community Corrections*
- Volunteers connected with local organizations to gather a variety of COVID supports for offenders (e.g. hotel chains donated hygiene products and an organization provided masks). *Metro Vancouver West Community Corrections*
- Volunteers conducted research from home on specific offender circumstances, or community. *Metro Vancouver East Community Corrections*
- Volunteers created training sessions that can be run through Zoom or similar platforms. *Metro Vancouver West Community Corrections*

Telephone



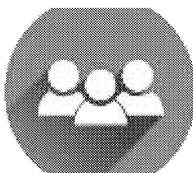
- Volunteers supported individual offenders by phone using a blocked number. *Metro Vancouver West Community Corrections*
- Some volunteers added their numbers to inmates' phone lists. *Mountain Institution*
- Telephone support provided by a volunteer team for offenders in the community, using the ID blocking feature on their phones. *Montreal Metropolitan District*
- Large numbers of volunteers made phone calls and wrote letters to offenders to keep communication open. *Saskatchewan Penitentiary*

Letter Writing



- Volunteers wrote letters to inmates via an outside chaplain organization. *Mission Institution*
- Volunteers submitted messages for the offender population that were placed on the teledon (an information channel available on television sets). *Grand Valley*
- Volunteers provided written correspondence to inmates via email or letter, which were printed and provided to the inmate population as a whole or to specific inmates. *Beaver Creek*
- Check-in letters with news and information items shared with inmates. *Millhaven*

Virtual Support



- Volunteers continued weekly AA meetings via video, one volunteer at a time. *Kwikwèxwelhp Healing Village*
- Volunteers provided art classes via video through the facilitation of Community-based Residential Facilities (CRF). *Metro Vancouver West Community Corrections*
- Book club volunteers worked with SPO's via email to continue to distribute books to inmates. The volunteers compiled a list of discussion questions, which were given to the inmates to work through independently similar to a 'book club' concept. *Mission Institution*
- Volunteers provided resume and tax assistance over the phone with CRFs, as well as various training sessions. *Metro Vancouver East Community Corrections*
- Volunteers from PASAN, a community-based organization in Canada exclusively providing HIV and HCV prevention, education and support services to prisoners, ex-prisoners and their families, sent out worksheets to their member inmates to work on independently.
- Some volunteers participated in weekly virtual meetings on Zoom such as AA, Corporation Jean Paul Morin (a non-profit organization founded in October 2000 that works with inmates under federal jurisdiction and their families), RECON, Communitas "Open Door" activity. *Federal Training Centre*
- Voie Boréal, a mindfulness meditation activity, agreed to allow the organization's instructors who offer online meditation sessions to record the sessions so that inmates could follow the sessions remotely. *Federal Training Centre*
- Faith-based volunteers held telephone meetings with inmates. *Federal Training Centre*
- A volunteer group did offenders' taxes over the phone. *AB/NWT District Parole*

Innovation in volunteering

In mid-May 2020, the Montreal Metropolitan District broke new ground by introducing a new community volunteer program: volunteer telephone support for parolees.

Offenders were experiencing worry, anxiety and social isolation. This unexpected support from volunteers was not only greatly appreciated by the parolees, but also by their case management teams (CMT), who found it difficult to meet the significant needs of the clientele for support, listening and encouragement.

The program's initiative has also been taken up by the Greater Ontario and Nunavut District (GOND) and enhanced. An initial group of enthusiastic volunteers was successfully trained using the WebEx platform in the Ottawa region.

The **Volunteer Mentor Program** consists of the following components:

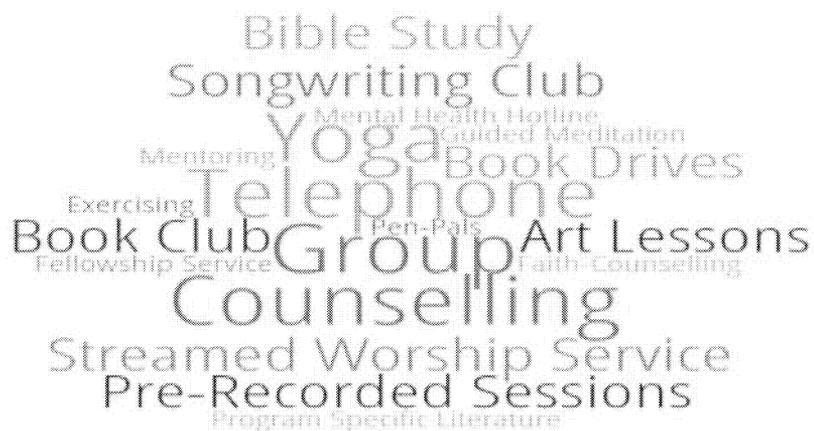
- Referrals made by the Parole Officer/CMT to the Community Volunteer Coordinator for offender participation.
- Pairing of the offender and volunteer completed by the Community Volunteer Coordinator.
- Pre-briefing provided by the assigned Parole Officer with the volunteer on the offender's risk factors and case specifics.
- Telephone contact with the offender occurs once a week at a pre-set date and time to "check in" and provide virtual support.
- Review sessions will occur between the volunteer and the Community Volunteer Coordinator after each telephone contact to discuss the quality of the interaction and identify any elevated risk factors.
- Regular reporting by the Community Volunteer Coordinator will occur with the supervising Parole Officer to assist in the successful reintegration of the offender.

The program is an effective tool to meet the offenders' needs and better support the social reintegration process. For more information, visit the Hub

<http://thehub/En/collections/announcements/Pages/2020-11-12-01.aspx>.

What the Volunteers say they could do?

In the survey circulated to volunteers this summer, to which more than 1000 volunteers replied, many had ideas about what they could do virtually:



Moving forward with the new normal

If you have questions and/or would like to share your successes, we would love to hear from you. Please send an email to national headquarters at EngagementdesCitoyens.GEN-NHQCitizen@CSC-SCC.GC.CA or reach out to your regional Project Officer, Citizen Engagement and Ethnocultural Services (POCEES).

Please stay tuned! We are soon launching a virtual platform that will provide volunteer coordinators with the opportunity to connect and share with one another.

ACTIVITÉS DE BÉNÉVOLAT VIRTUELLES : PRATIQUES PROMETTEUSES POUR LA NOUVELLE NORMALITÉ

Le bénévolat au SCC a changé depuis que les visites ont été suspendues en mars 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Malgré les difficultés, les coordonnateurs des bénévoles partout au pays ont trouvé de nouvelles façons pour que les contacts se poursuivent avec les délinquants.

Nous avons la possibilité de réinventer le bénévolat en faisant tomber les barrières géographiques pour permettre aux délinquants d'avoir des contacts avec des bénévoles.

Le présent document résume ces nouvelles formes de bénévolat réinventé. Nous tenons à **féliciter** ceux qui en ont eu l'initiative et à en **inspirer** d'autres.

Pratiques intéressantes dans les établissements

Soutien aux délinquants dans la collectivité

- Des bénévoles ont créé un calendrier d'activités (gratuites ou à faible coût) organisées en ville, pour que les délinquants puissent y participer avec leur mentor bénévole. *Région du Pacifique*
- Des bénévoles ont compilé des bulletins d'information réguliers sur la COVID à l'intention des employés du SCC, des employés de CRC et des délinquants (p. ex., sur les ressources en matière de santé et de bien-être, des services de soutien locaux offerts à distance et de l'information pour les délinquants autochtones). *Services correctionnels communautaires du Grand Vancouver Ouest*
- Des bénévoles ont tissé des liens avec des organisations locales pour aider les délinquants de différentes façons pendant la pandémie (des chaînes hôtelières ont par exemple donné des produits d'hygiène et une organisation a fourni des masques). *Services correctionnels communautaires du Grand Vancouver Ouest*
- Des bénévoles ont effectué des recherches sur les circonstances particulières de délinquants, à partir de chez eux ou dans la collectivité. *Services correctionnels communautaires du Grand Vancouver Est*
- Des bénévoles ont créé des séances de formation pouvant être vues sur Zoom ou sur des plateformes semblables. *Services correctionnels communautaires du Grand Vancouver Ouest*

Téléphone

- Des bénévoles ont appelé des délinquants (en bloquant leur numéro) pour leur offrir du soutien. *Services correctionnels communautaires du Grand Vancouver Ouest*
- Des bénévoles ont ajouté leur numéro à la liste de contacts des détenus. *Établissement Mountain*
- Une équipe de bénévoles a offert du soutien téléphonique à des délinquants dans la collectivité, en utilisant la fonction leur permettant de bloquer leur identité. *District du Montréal métropolitain*
- De nombreux bénévoles ont appelé des délinquants et leur ont écrit des lettres pour maintenir la communication. *Pénitencier de la Saskatchewan*

Lettres

- Des bénévoles ont écrit des lettres à des détenus en passant par une organisation d'aumônerie de l'extérieur. *Établissement de Mission*
- Des bénévoles ont envoyé aux délinquantes des messages qui ont été publiés sur Télidon (chaîne d'information interne accessible sur les téléviseurs).
Établissement Grand Valley
- Des bénévoles ont envoyé par la poste et par courriel des messages qui ont été imprimés et transmis à l'ensemble de la population ou à des détenus en particulier. *Établissement de Beaver Creek*
- Des bénévoles ont écrit aux détenus pour s'informer d'eux et leur donner des nouvelles.
Établissement de Millhaven

Soutien virtuel

- Les bénévoles ont continué à participer aux réunions hebdomadaires des AA par vidéo, un bénévole à la fois. *Village de guérison de Kwikwèxwelhp*
- Des bénévoles ont donné des cours d'art par vidéo dans le cadre des activités animées par les établissements résidentiels communautaires (ERC). *Services correctionnels communautaires du Grand Vancouver Ouest*
- Des bénévoles d'un club de lecture ont échangé par courriel avec un APS pour continuer à distribuer des livres aux détenus. Les bénévoles ont dressé une liste de questions, qui ont été remises aux détenus pour qu'ils y réfléchissent individuellement en vue d'une discussion, un peu comme dans un club de lecture. *Établissement de Mission*
- Des bénévoles ont aidé par téléphone des délinquants dans des ERC à rédiger leur cv et à s'occuper de leur impôts, et ils leur ont offert des séances de formation. *Services correctionnels communautaires du Grand Vancouver Est*
- Des bénévoles de PASAN, un organisme communautaire au pays fournissant des services de prévention, d'éducation et de soutien relativement au VIH et au VHC aux détenus, aux ex-détenus et à leurs familles, ont envoyé des feuilles à leurs membres détenus pour qu'ils travaillent de manière indépendante.
- Des bénévoles ont participé sur Zoom à des réunions hebdomadaires des AA, ainsi qu'à des échanges avec la corporation Jean Paul Morin (un organisme sans but lucratif fondé en octobre 2000 qui travaille auprès des détenus sous responsabilité fédérale et de leur famille), avec RECON et avec Communitas (activité Entrée libre). *Centre fédéral de formation*
- L'organisme Voie Boréale a accepté que ses enseignants d'ateliers de méditation pleine conscience en ligne enregistrent des séances pour que les détenus puissent les suivre à distance. *Centre fédéral de formation*
- Des bénévoles d'organisations confessionnelles ont eu des rencontres téléphoniques avec des détenus. *Centre fédéral de formation*
- Un groupe de bénévoles s'est occupé des impôts de délinquants par téléphone. *Bureau de libération conditionnelle de district de l'Alberta et des T.N.-O.*

Bénévolat et innovation

À la mi-mai 2020, le District du Montréal métropolitain a innové en créant un programme de bénévolat visant à offrir du soutien téléphonique aux libérés conditionnels dans la collectivité.

Des délinquants vivaient de l'inquiétude, de l'anxiété et de l'isolement social. Des bénévoles leur ont offert un soutien inattendu envers lequel ils ont été très reconnaissants, tout comme leurs équipes de gestion de cas, qui avaient du mal à répondre aux délinquants ayant grand besoin de soutien, d'écoute et d'encouragement.

Le District principal de l'Ontario et du Nunavut a repris et amélioré l'idée du programme. Un premier groupe de bénévoles enthousiastes a été formé à l'aide de la plateforme WebEx dans la région d'Ottawa.

Voici comment fonctionne le **programme de mentorat par des bénévoles** :

- L'agent de libération conditionnelle/l'EGC informe le coordonnateur des bénévoles dans la collectivité que le délinquant souhaite participer au programme.
- Le coordonnateur des bénévoles dans la collectivité jumèle le délinquant à un bénévole.
- L'agent de libération conditionnelle informe le bénévole des facteurs de risque et des particularités du délinquant avant qu'il entre en contact avec lui.
- Le bénévole communique par téléphone avec le délinquant une fois par semaine à une date et à une heure prédéterminées pour « voir comment il va » et le soutenir.
- Après chaque appel, le bénévole fait un suivi auprès du coordonnateur des bénévoles dans la collectivité pour l'informer de la qualité de son interaction avec le délinquant et des facteurs de risque élevé qu'il a remarqués, s'il y a lieu.
- Le coordonnateur des bénévoles dans la collectivité rend régulièrement compte à l'agent de libération conditionnelle qui supervise le délinquant afin de contribuer à la réussite de sa réinsertion sociale.

Le programme est un moyen efficace de répondre aux besoins des délinquants et de mieux soutenir le processus de réinsertion sociale. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le Hub : <http://thehub/Fr/Collections/annonces/Pages/2020-11-12-01.aspx>.

Formes d'aide proposées par les bénévoles

En réponse au sondage distribué cet été, auquel plus de 1 000 bénévoles ont répondu, plusieurs avaient des idées sur ce qu'ils pouvaient faire en mode virtuel :



Nouvelle normalité

Vous avez des questions et/ou souhaitez nous faire part de vos réussites? Nous serions ravis de vous entendre. Veuillez nous envoyer un courriel à l'administration centrale à l'adresse

EngagementdesCitoyens.GEN-NHOCitizen@CSC-SCC.GC.CA ou communiquez avec l'agent de projet, Engagement des citoyens et Services ethnoculturels, de votre région.

Restez à l'affût! Nous lancerons bientôt une plateforme qui permettra aux coordonnateurs des bénévoles d'échanger de façon virtuelle.



**NATIONAL EXECUTIVE COMMITTEE OF
CITIZEN ADVISORY COMMITTEES**

TELECONFERENCE MEETING

DECEMBER 11, 2020



National Executive Committee (NEC) of the Citizen Advisory Committees (CAC)

Correctional Service Canada (CSC)

Katherine Cole, Co-Chair, CSC, NHQ

Geneviève Ricard, CSC, NHQ (guest)

Donat Bilomba, CSC, NHQ

Sherry Jackson-Smith, CSC, Atlantic

Marjorie Bernard, CSC, Quebec

Debra Masters, CSC, Ontario

Nell Hales, CSC, Prairie

Reeta Shandil, CSC, Pacific

Jean-Paul Lorieau, CSC, Pacific

Regrets

Tatiana Kolesnichenko, Pacific Chair

Lise Jolicoeur, CSC, NHQ

Suzanne Leclerc, CSC, NHQ

Meeting Proceedings

The National Executive Committee of the Citizen Advisory Committees (NEC-CAC) met on December 11, 2020 for a presentation on Structured Intervention Units (SIUs) and to discuss the work plan for the 2020-2025 Strategic Plan, and the CAC Awareness Week.

Minutes and Agenda

- The meeting agenda was approved.
- **Approval** of minutes from the November 13, 2020 meeting (Prairies, seconded by Ontario).

Structured Intervention Units (SIUs)

Geneviève Ricard, Director of Structured Intervention Units (SIUs) Operations team, attended the meeting to provide insight on CSC's implementation of SIUs as the correctional model when an inmate cannot be maintained in the mainstream inmate population for security or other reasons. SIUs offer a structured environment, include effective interventions, and allow inmates meaningful interactions for their safe reintegration into the mainstream offender population.

CSC defines meaningful interaction as a minimum of two hours per day for an offender in SIU to maintain human contact with others in a way that builds rapport and social networks, and reinforces bonds with family, volunteers or other supports.



NATIONAL EXECUTIVE COMMITTEE OF
CITIZEN ADVISORY COMMITTEES
TELECONFERENCE MEETING
DECEMBER 11, 2020



All of the women institutions and 10 men institutions currently have SIUs. The size and structure of the SIU can present a challenge depending of the number of inmates and the nature of their need in an SIU at any given time, as well as inmate refusal to transfer out of an SIU, data integrity issues, and COVID-19 are challenges associated with managing SIUs. CSC will continue to work on revising policies, improving the infrastructure for their implementation across the regions and assessing the need for additional SIUs.

Action Item: CSC to deliver a presentation on Structured Intervention Units during the CAC Awareness Week in 2021, with a focus on the CAC role.

Work plan for the 2020-2025 Strategic Plan

A work plan document (table of projects) was prepared by the NEC Chair and sent in advance of the meeting containing items identified from the CAC Strategic Plan. Regional Chairs were invited to identify which items they would like to tackle in their regions in order to attain results. Members agreed that Recruitment and Retention would be a multi-region activity.

Action Item: NEC Chair will gather information on which activities regions would like to lead on.

CAC Awareness Week

The James A. Murphy Award Selection Committee has received four nominations from the regions this year. Ontario Region did not have a nominee to submit for the award this year. This is the second year the region has not brought forward a candidate.

Given the COVID-19 pandemic, virtual events in both English and French are being planned to celebrate the awareness week. A fireside chat with the Commissioner and a presentation on SIUs are part of the virtual events being proposed.

Changing the timing of the awareness week from January back to the November needs to be considered and discussed at a future meeting. The weather and timing just after the holiday season does not give members sufficient time to prepare.

Note: The selection committee met on December 16, 2020 to vote for the 2020 winner of the award.

Next Meeting

The next meeting will be on January 27, 2021. Going forward, NEC monthly meetings will take place on Wednesdays instead of Fridays.

Meeting adjourned.



**COMITÉ NATIONAL DE DIRECTION DES
COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS**

RÉUNION PAR TÉLÉCONFÉRENCE

11 DÉCEMBRE 2020



Comité national de direction (CND) des comités consultatifs de citoyens (CCC)

Service correctionnel du Canada (SCC)

Katherine Cole, coprésidente, SCC, AC

Geneviève Ricard, SCC, AC (invitée)

Donat Bilomba, SCC, AC

Sherry Jackson Smith, SCC, région de l'Atlantique

Marjorie Bernard, SCC, région du Québec

Debra Masters, SCC, région de l'Ontario

Nell Hales, SCC, région des Prairies

Reeta Shandil, SCC, région du Pacifique

Jean-Paul Lorieau, SCC, région du Pacifique

Absents

Suzanne Leclerc, SCC, AC

Lise Jolicoeur, SCC, AC

Déroulement de la réunion

Les membres du Comité national de direction des comités consultatifs de citoyens (CND-CCC) se réunissent le 11 décembre 2020 pour une présentation sur les unités d'intervention structurée, ainsi que pour discuter du plan de travail du Plan stratégique 2020-2025 et de la Semaine de sensibilisation aux CCC.

Procès-verbal et ordre du jour

- L'ordre du jour de la réunion est approuvé.
- **Approbation** du procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2020 (proposée par la région des Prairies et appuyée par la région de l'Ontario).

Unités d'intervention structurée (UIS)

Geneviève Ricard, directrice de l'Équipe des opérations des unités d'intervention structurée, assiste à la réunion pour donner un aperçu de la mise en œuvre par le SCC des UIS en tant que modèle correctionnel pour les détenus qui ne peuvent être maintenus dans la population carcérale générale pour des raisons de sécurité ou autres. Les UIS offrent un environnement structuré et des interventions efficaces, et permettent aux détenus d'avoir des interactions significatives en vue de leur réinsertion en toute sécurité dans la population carcérale générale.



COMITÉ NATIONAL DE DIRECTION DES
COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS
RÉUNION PAR TÉLÉCONFÉRENCE
11 DÉCEMBRE 2020



Le SCC définit une interaction significative comme un minimum de deux heures par jour pour un délinquant en UIS afin de maintenir un contact humain avec les autres de manière à établir des rapports et des réseaux sociaux et à renforcer les liens avec la famille, des bénévoles ou d'autres soutiens.

Tous les établissements pour femmes ainsi que 10 établissements pour hommes ont actuellement une UIS. La taille et la structure des UIS peuvent présenter un défi selon le nombre de détenus à un moment donné et la nature de leurs besoins. Le refus des détenus de quitter une UIS, les questions d'intégrité des données et la COVID-19 sont également des défis associés à la gestion des UIS. Le SCC continuera de réviser les politiques, d'améliorer l'infrastructure nécessaire à la mise en œuvre des UIS dans les régions et d'évaluer la nécessité de créer de nouvelles UIS.

***Mesure de suivi :** Le SCC fera une présentation sur les unités d'intervention structurée pendant la Semaine de sensibilisation aux CCC en 2021, en mettant l'accent sur le rôle des CCC.*

Plan de travail pour le Plan stratégique 2020-2025

La présidente du CND a préparé un plan de travail (tableau des projets) qui a été envoyé avant la réunion. Il contient les éléments relevés dans le Plan stratégique des CCC. On demande aux présidents régionaux de déterminer les éléments auxquels ils aimeraient s'attaquer dans leur région afin d'obtenir des résultats. Les membres conviennent que le recrutement et le maintien en poste seraient une activité multirégionale.

***Mesure de suivi :** La présidente du CND recueillera de l'information sur les activités que les régions aimeraient mener.*

Semaine de sensibilisation aux CCC

Le comité de sélection du prix James A. Murphy a reçu quatre nominations des régions cette année. La région de l'Ontario n'avait pas de candidat à présenter à ce prix cette année. C'est la deuxième année que la région ne propose pas de candidat.

Compte tenu de la pandémie de COVID-19, des événements virtuels en anglais et en français sont prévus pour souligner la Semaine de sensibilisation. Une causerie informelle avec la commissaire et une présentation sur les UIS font partie des événements virtuels proposés.

Il faudra envisager de modifier les dates de la Semaine de sensibilisation de janvier à novembre et en discuter lors d'une prochaine réunion. Avec les conditions météorologiques et le retour du congé des Fêtes, les membres n'ont pas suffisamment de temps pour se préparer.

Remarque : Les membres du comité de sélection se sont réunis le 16 décembre 2020 pour voter pour le lauréat du prix 2020.



COMITÉ NATIONAL DE DIRECTION DES
COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS
RÉUNION PAR TÉLÉCONFÉRENCE
11 DÉCEMBRE 2020



Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 27 janvier 2021. Dorénavant, les réunions mensuelles du CND se tiendront le mercredi plutôt que le vendredi.

La séance est levée.

(La version française suit.)

Please post this communiqué in designated locations at sites where employees do not have regular access to computers/e-mail

Anniversary of Structured Intervention Units and Health Care Reforms

One year ago, on November 30, 2019, we made a historic transformation to the federal correctional system by abolishing administrative segregation and implementing a new correctional model of Structured Intervention Units (SIUs). We also saw the principles of quality, patient-centred and clinically independent health care delivery embedded in legislation for the first time.

My message today is one of thanks. Many of you have worked tirelessly to implement SIUs and health care changes under former Bill C-83. I know the hard work, dedication and resilience that has gone into this and appreciate everyone's commitment to these major milestones.

This past year has been one of significant and ongoing change. All areas of our organization have played a role in implementing the new SIU model, including training, developing new policies and systems, communicating and working externally with partners. I remain highly committed to SIUs and sustaining this change over-time.

This first anniversary of the implementation of SIUs is an important time for self-reflection, learning and continuous improvement. As with anything new, it takes time to instill cultural and transformative change and it is something we remain committed to. As you know, we have external oversight bodies examining various aspects of SIUs. CSC will also be completing its own evaluation of our first year implementing SIUs to garner lessons learned and determine which enhancements are needed.

We have also taken significant strides over the past year to realize improvements to health services. In support of autonomous clinical decision-making, CSC developed and implemented a process for clinical admission and discharges for designated health care units, starting first with Regional Treatment Centres. New processes were introduced to ensure timely and clinically-appropriate mental health assessments on admission at intake and when in a SIU. A number of activities were also undertaken to support patient advocacy and patient-centred care. An example is the requirement for health professionals to make recommendations to the institutional head if they believe an offender in a SIU requires a change to their conditions of confinement or release from a SIU for health reasons. Many of the transformative aspects related to health care will continue to be implemented as new funding is received over the coming years.

I am extremely proud of what we have accomplished together and your willingness to adapt to an evolving, ever-changing environment, especially during this unprecedented global pandemic. While there is more work to do, I know I can count on you to continue working with the highest level of professionalism and commitment as we move forward.

Once again, thank you.

Anne

Anne Kelly
Commissioner

"Every job is a self-portrait of the person who did it.
Autograph your work with excellence."

You cannot reply to this email address. If you have comments/questions about this Gen-Comm, please send them to [GEN-NHQ e-Comms](#).

Veuillez afficher le présent communiqué aux endroits désignés, là où les employés n'ont pas un accès régulier à un ordinateur ou au courrier électronique.

Anniversaire de la création des unités d'intervention structurée et de la réforme des soins de santé

Il y a un an, le 30 novembre 2019, nous avons transformé de façon historique le système correctionnel fédéral en éliminant l'isolement préventif et en mettant en œuvre un nouveau modèle correctionnel comportant des unités d'intervention structurée (UIS). En outre, pour la première fois dans l'histoire, les principes de la prestation de soins de santé de qualité, centrés sur le patient et indépendants sur le plan clinique ont été ancrés dans la loi.

Mon message d'aujourd'hui en est un de remerciement. Bon nombre d'entre vous ont travaillé d'arrache-pied pour mettre en œuvre les UIS et les changements liés aux soins de santé prévus dans le projet de loi C-83. Je suis consciente du travail acharné, du dévouement et de la résilience qui y ont été consacrés et j'apprécie l'engagement de chacun et chacune à contribuer à ces importants jalons.

Au cours de la dernière année, des changements importants et continus ont été faits. Tous les secteurs de notre organisation ont joué un rôle dans la mise en œuvre du nouveau modèle des UIS, notamment de la formation, en élaborant de nouvelles politiques et de nouveaux systèmes, et en communiquant et en travaillant avec des partenaires externes. Je demeure déterminée à poursuivre la mise en œuvre des UIS et à maintenir ce changement au fil du temps.

Le premier anniversaire de la mise en œuvre des UIS offre une occasion importante de nous livrer à une autoréflexion, d'apprendre et d'apporter des améliorations continues. Comme c'est le cas pour tout nouveau modèle, il faut du temps pour susciter un changement de culture et une transformation, et nous sommes résolus à accomplir cette tâche. Comme vous le savez, des organes de surveillance externes examinent divers aspects des UIS. Le Service correctionnel du Canada (SCC) mènera sa propre évaluation de la première année de la mise en œuvre des UIS afin de recueillir les leçons apprises et de déterminer les améliorations requises.

Nous avons également accompli d'importants progrès au cours de la dernière année en vue d'apporter des améliorations aux services de santé. Pour appuyer la prise de décisions cliniques autonomes, le SCC a élaboré et mis en place un processus d'admission et de congé cliniques pour les unités de soins de santé désignées, en commençant par les centres régionaux de traitement. De nouveaux processus ont été introduits en vue d'assurer, en temps opportun, la réalisation d'évaluations de la santé mentale appropriées sur le plan clinique à l'admission et dans les UIS. Un certain nombre d'activités ont aussi été entreprises pour appuyer la défense des droits des patients et les soins centrés sur le patient. Par exemple, les professionnels de la santé sont tenus de formuler des recommandations à l'intention du directeur de l'établissement s'ils croient que les conditions de détention d'un délinquant dans une UIS doivent être modifiées ou que ce dernier doit être retiré de l'UIS pour des raisons de santé. La mise en œuvre de plusieurs aspects transformateurs liés aux soins de santé se poursuivra à mesure que des fonds seront reçus au cours des prochaines années.

Je suis extrêmement fière de ce que nous avons accompli ensemble et de votre volonté à vous adapter à un environnement en constante évolution, surtout pendant cette pandémie mondiale sans précédent. Bien qu'il reste encore du travail à faire, je sais que je peux compter sur vous pour poursuivre votre travail avec le plus haut niveau de professionnalisme et d'engagement à mesure que nous avancerons.

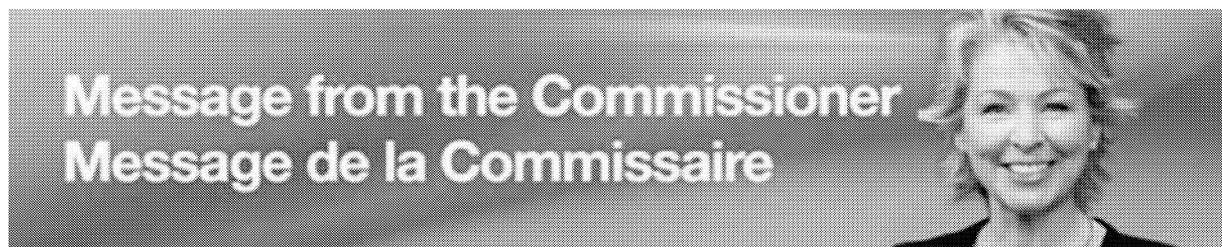
Encore une fois, merci.

Anne

Anne Kelly
Commissaire

« Tout travail est un autoportrait de la personne qui l'a accompli.
Marquez votre travail du sceau de l'excellence »

Vous ne pouvez pas envoyer de réponse à cette adresse de courriel. Si vous avez des commentaires ou des questions au sujet du présent communiqué général, veuillez les transmettre à l'adresse suivante : GEN-NHQ e-Comms.



(La version française suit.)

Please post this communiqué in designated locations at sites where employees do not have regular access to computers/e-mail

An update on Structured Intervention Units

This week, another report was issued by Dr. Jane Sprott and Dr. Anthony Doob on Structured Intervention Units (SIUs). This report has led to some media coverage, which I know can be difficult to read for those working so hard to make SIUs a success.

SIUs are not about punishment or causing harm – they are about helping inmates and providing them with the opportunity, but more importantly, getting them to engage in interventions and programs for their successful return to a mainstream inmate population as soon as possible. It is meant as a temporary measure to help inmates adopt more positive behaviours that keep the institution, as a whole, safe and secure. Inmates in an SIU are visited every day and encouraged to take opportunities for time with others.

This week, I ran town halls with SIUs in every region and I can tell you that I am truly impressed by what we are seeing on the ground, including positive outcomes for offenders and changed behaviours, active interventions and programming, and partnerships between regions and other SIUs to learn from each other. We are taking action on what we have learned so far and are focused on continuing to make improvements in a number of areas.

For the past 14 months, I have seen firsthand the hard work, dedication and resilience that has gone into implementing SIUs and I appreciate everyone's commitment to this transformative and historic change.

Excellent work is being done across the country and it is important to stay focused on your work. I know it has not been easy, particularly during a global pandemic, but you have shown great strength and dedication and I am very proud of how hard you continue to work to ensure the success of SIUs – you are true pioneers.

SIUs are one of my top priorities. It will be an important part of my legacy as Commissioner. I wrote an [opinion piece](#) this week that I invite you to read. It talks about next steps that we are taking to make adjustments. While there is more work to do, I know I can count on you as we continue to learn and build upon our successes.

Thank you again.

Anne

Anne Kelly
Commissioner

“Every job is a self-portrait of the person who did it.
Autograph your work with excellence.”

You cannot reply to this email address. If you have comments/questions about this Gen-Comm, please send them to [GEN-NHQ e-Comms](#).

Veillez afficher le présent communiqué aux endroits désignés, là où les employés n'ont pas un accès régulier à un ordinateur ou au courrier électronique.

Mise à jour sur les unités d'intervention structurée

Cette semaine, un autre rapport a été publié par Mme Jane Sprott et M. Anthony Doob sur les unités d'intervention structurée (UIS). Ce rapport a fait l'objet d'une certaine couverture médiatique, et je sais que ces articles peuvent être difficiles à lire pour ceux et celles qui travaillent d'arrache-pied pour veiller à la réussite des UIS.

Les UIS ne sont pas punitives ou préjudiciables – elles visent plutôt à aider les détenus et à leur donner accès à des interventions et à des programmes et, plus important encore, à les encourager à y participer, afin qu'ils réintègrent avec succès une population carcérale régulière dès que possible. Elles servent de mesure temporaire pour aider les détenus à adopter des comportements plus positifs qui contribuent au maintien de la sécurité de l'ensemble de l'établissement. Les détenus dans les UIS reçoivent des visites chaque jour et sont encouragés à se prévaloir des possibilités qui leur sont offertes de passer du temps avec d'autres personnes.

Cette semaine, j'ai rencontré les responsables des UIS dans chaque région, et je peux vous dire que je suis réellement impressionnée par ce que nous observons sur le terrain, y compris les résultats positifs pour les délinquants et les changements de comportement, les interventions et les programmes actifs, et les partenariats établis entre les régions et les UIS dans le but d'apprendre les unes des autres. Nous donnons suite aux leçons apprises jusqu'à maintenant et nous nous employons à continuer d'apporter des améliorations dans un certain nombre de domaines.

Au cours des 14 derniers mois, j'ai pu constater personnellement votre travail acharné ainsi que le dévouement et la résilience dont vous avez fait preuve en vue de mettre en œuvre les UIS, et je vous suis tous et toutes reconnaissante de votre engagement envers ce changement transformateur et historique.

De l'excellent travail est accompli partout au pays, et il est important que vous demeuriez concentrés sur vos accomplissements. Je suis consciente que cela n'a pas été facile, en particulier pendant la pandémie mondiale, mais vous avez démontré une force et un dévouement remarquables, et je suis extrêmement fière de vos efforts inlassables en vue d'assurer le bon fonctionnement des UIS – vous êtes de véritables pionniers.

Les UIS sont l'une de mes principales priorités. Elles feront partie de mon héritage à titre de commissaire. J'ai rédigé un [article d'opinion](#) cette semaine, que je vous invite à lire. Il traite notamment des prochaines mesures que nous prendrons en vue d'apporter des changements. Bien qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir, je sais que je peux compter sur votre soutien alors que nous continuons à tirer des leçons et à miser sur nos réussites.

Une fois de plus, je vous remercie.

Anne

Anne Kelly
Commissaire

« Tout travail est un autoportrait de la personne qui l'a accompli.
Marquez votre travail du sceau de l'excellence. »

Vous ne pouvez pas envoyer de réponse à cette adresse de courriel. Si vous avez des commentaires ou des questions au sujet du présent communiqué général, veuillez les transmettre à l'adresse [GEN-NHQ e-Comms](#).

CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA STRUCTURED INTERVENTION UNITS

- Our Government has eliminated segregation and introduced Structured Intervention Units (SIUs). These units are expected to provide for improved correctional outcomes with reduced incidents, resulting in safer and more secure institutions.
- Unlike segregation, SIUs offer:
 - the opportunity for a minimum of four hours out of cell, including two hours of meaningful interaction with others;
 - access to evidence-based interventions, programs and services;
 - enhanced mental health care; and
 - external oversight (12 members), independent of CSC, whose decisions are binding.

If pressed about judicial oversight:

- All decisions by the external oversight body are appealable to the federal court.

KEY FACTS

- The use of administrative segregation was challenged through several court actions. These legal challenges are ongoing.
- Administrative segregation only provided for 2 hours outside the cell with limited access to programming.
- The SIU provisions of Bill C-83 came into force on November 30, 2019. Bill C-83, among other things, eliminates segregation and creates SIUs.
- All five women's institutions and 10 men's institutions will have an SIU. To date, no women offenders have been placed in an SIU.

STRUCTURED INTERVENTION UNITS

TAB XX

DETAILS

STRUCTURED INTERVENTION UNITS

- CSC will always have the need to separate some inmates from the mainstream inmate population for their own safety and that of others, as well as for the overall security of the institution.
- SIUs give inmates access to targeted and structured interventions and programming in a safe and secure environment to address their specific risks and needs that contribute to their challenges within the mainstream population.
- The goal of the interventions is to provide the inmates with the pro-social tools they need to reintegrate into a mainstream inmate population and not return to the SIU. It is therefore expected that these environments provide for improved correctional outcomes with reduced incidents resulting in safer and more secure institutions.

HEALTH CARE IN SIUs

- Inmates transferred to an SIU continue to have access to essential health services.
- On a daily basis, a registered health care professional engages in a meaningful clinical encounter (observe and speak to each inmate directly) with each individual in an SIU to review their physical and mental health.
- Healthcare professionals monitor and address inmate health care concerns and administer medication as required.
- A registered health care professional can make recommendations to the institutional head to alter conditions of confinement or to release individuals from an SIU for health reasons.
- Within 24 hours of being transferred to an SIU, an inmate is referred to Health Services for a mental health assessment.

INDEPENDENT EXTERNAL OVERSIGHT

- The Act allows for the creation of an external, independent oversight body in the Independent External Decision Maker that monitors the use of SIUs and can make decisions that are final.
- An Advisory Panel has been appointed by the Minister of Public Safety to provide ongoing feedback to the CSC Commissioner and alert the Minister directly about any problems or concerns related to the implementation of the new system.

UNITÉS D'INTERVENTION STRUCTURÉE DU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

- Notre gouvernement a éliminé l'isolement et introduit les unités d'intervention structurée (UIS). Ces unités devraient permettre d'améliorer les résultats correctionnels et de réduire les incidents, ce qui renforcera la sécurité des établissements.
- Contrairement à l'isolement, les unités d'intervention structurée offrent aux détenus :
 - la possibilité de passer au moins quatre heures par jour à l'extérieur de leur cellule et d'avoir des interactions significatives d'autres personnes pendant au moins deux de ces quatre heures;
 - un accès à des interventions, des programmes et des services fondés sur des données probantes;
 - de meilleurs soins de santé mentale;
 - une surveillance réalisée par des décideurs externes (au nombre de 12), indépendants du SCC, dont les décisions ont force exécutoire.

Si l'on insiste sur le contrôle judiciaire :

- Toutes les décisions de cet organe de surveillance externe peuvent être portées en appel devant la Cour fédérale.

FAITS SAILLANTS

- Le recours à l'isolement préventif a été contesté dans plusieurs procédures judiciaires, qui sont toujours en cours.
- Les détenus qui étaient placés en isolement préventif n'avaient le droit de sortir de leur cellule que deux heures par jour et avaient accès à peu de programmes.

UNITÉS D'INTERVENTION STRUCTURÉE

TAB XX

- Les dispositions du projet de loi C-83 sur les unités d'intervention structurée sont entrées en vigueur le 30 novembre 2019. En autres choses, le projet de loi C-83 met fin à la pratique de l'isolement et crée les unités d'intervention structurée.
- Les cinq établissements pour femmes et dix établissements pour hommes auront des unités d'intervention structurée. À ce jour, aucune délinquante n'a été placée dans une unité d'intervention structurée.

PRÉCISIONS SUR LES UNITÉS D'INTERVENTION STRUCTURÉE

- Le Service correctionnel du Canada aura toujours besoin de séparer certains détenus de la population carcérale régulière pour leur propre sécurité et celle des autres, mais aussi pour la sécurité générale de l'établissement.
- Dans les UIS, les détenus ont accès à des interventions et des programmes ciblés et structurés dans un environnement sûr et sécuritaire pour gérer leurs risques et répondre à leurs besoins particuliers qui contribuent aux défis auxquels ils font face au sein de la population carcérale régulière.
- Les interventions visent à fournir aux détenus les outils prosociaux dont ils ont besoin pour réintégrer une population carcérale régulière et empêcher leur retour dans une UIS. On s'attend donc à ce que ces milieux permettent d'améliorer les résultats correctionnels et de réduire les incidents, ce qui renforcera la sécurité des établissements.

SOINS DE SANTÉ DANS LES UNITÉS D'INTERVENTION STRUCTURÉE

- Les détenus transférés dans une unité d'intervention structurée continuent d'avoir accès aux services de santé essentiels.
- Tous les jours, un professionnel de la santé agréé a une interaction clinique significative avec chacun d'eux (l'observe et lui parle) pour évaluer son état de santé physique et mentale.
- Des professionnels de la santé surveillent l'état de santé des détenus, traitent leurs problèmes de santé et leur administrent des médicaments au besoin.
- Les professionnels de la santé agréés pourront recommander au directeur d'établissement de modifier les conditions d'incarcération de la personne ou de la retirer de l'unité d'intervention structurée pour des raisons de santé.

UNITÉS D'INTERVENTION STRUCTURÉE

TAB XX

- Lorsqu'un détenu est placé dans une unité d'intervention structurée, son dossier est envoyé aux Services de santé dans un délai de 24 heures afin que son état de santé mentale soit évalué.

EXAMENS EXTERNES INDÉPENDANTS

- La Loi prévoit la création d'un organe de surveillance externe indépendant – les décideurs externes indépendants – chargé de surveiller le recours aux unités d'intervention structurée et de prendre des décisions qui ont force contraignante.
- Un comité consultatif a été créé par le ministre de la Sécurité publique pour donner une rétroaction permanente au commissaire du Service correctionnel du Canada et informer le ministre de tout problème ou toute préoccupation concernant la mise en œuvre du nouveau système.

Cheung Natasha (NHQ-AC)

From: Cole Katherine (NHQ-AC)
Sent: May 14, 2021 4:09 PM
To: Jolicoeur Lise (NHQ-AC)
Subject: FW: Inviting CACs to a presentation on SIUs / Invitation aux CCC à assister à une présentation sur les UIS

From: Cole Katherine (NHQ-AC)
Sent: January 15, 2021 1:22 PM
To: Gardiner, Donna <dwg@live.ca>; Ingrid Schmidt <crd.quebec.presidente.ccc@gmail.com>; 'Mark Jowett (NEC-ONT)' <jowett.mark@gmail.com>; Michael Swait (Chair PRA) <miswa@legaid.mb.ca>; 'Peggy Joiner (NEC-ATL)' <'P_JOINER@hotmail.com'>; Tatiyanna Kolesnichenko <pacificregionalchaircac@gmail.com>
Cc: Leclerc Suzanne (NHQ-AC) <Suzanne.Leclerc@CSC-SCC.GC.CA>; Bilomba Tshibusu-Donat (NHQ-AC) <Tshibusu-Donat.Bilomba@CSC-SCC.GC.CA>; JacksonSmith Sherry (ATL) <Sherry.JacksonSmith@CSC-SCC.GC.CA>; Lawrence Shelley (ATL) <Shelley.Lawrence@CSC-SCC.GC.CA>; Jolicoeur Lise (NHQ-AC) <Lise.Jolicoeur@csc-scc.gc.ca>; Bernard Marjorie (QUE) <Marjorie.Bernard@CSC-SCC.GC.CA>; Lorieau Jean-Paul (PAC) <Jean-Paul.Lorieau@CSC-SCC.GC.CA>; Shandil Reeta (PAC) <Reeta.Shandil@CSC-SCC.GC.CA>; Masters Debra (ONT) <Debra.Masters@CSC-SCC.GC.CA>; Hales Nell (PRA) <Nell.Hales@csc-scc.gc.ca>; Shrider Michael (ONT) <Michael.Shrider@CSC-SCC.GC.CA>; Bramble Raquel (NHQ-AC) <Raquel.Bramble@CSC-SCC.GC.CA>

Subject: Inviting CACs to a presentation on SIUs / Invitation aux CCC à assister à une présentation sur les UIS

Dear NEC Members,

CSC has scheduled two presentations, one in English and one in French, on the Structured Intervention Units (SIUs) during the CAC Awareness Week **next Friday, January 22, 2021**.

Please use the message provided below to invite all CAC members in your region to attend the event.

Thank you.

=====

Chers membres du CND,

Le SCC a prévu deux présentations, une en anglais et une deuxième en français, virtuelles sur les Unités d'intervention structurée (UIS) qui aura lieu pendant la Semaine de sensibilisation aux CCC le **vendredi prochain, 22 janvier 2021**.

Veuillez utiliser le message ci-dessous pour inviter tous les membres des CCC de votre région à assister à l'événement.

Merci.

=====

(le français suit)

Save the Date: To all CAC members

Dear CAC Members,

As you already know, Citizen Advisory Committees (CACs) members across the country will be celebrating the CAC Awareness Week from January 17th to the 23rd, 2021. As part of the upcoming awareness week, the Correctional Service of Canada (CSC) will host two one-hour virtual sessions on Structured Intervention Units (SIUs) on Friday, **January 22, 2021**. The first session will take place in French at 11am EST, followed by an English session at 1pm EST.

Geneviève Ricard, A/Director, Structured Intervention Units Operations team, will be attending to provide insight on the management of these units and share an update on their implementation during the COVID-19 pandemic. The session will support further exploring the role of CAC members and how they can provide meaningful human contact.

Both sessions will be hosted on Microsoft Teams virtual meetings platform. Participants will be able to join the event by using the link and log in information below:

ENGLISH SESSION PRESENTATION FOCUS: **STRUCTURED INTERVENTION UNITS (SIUs)**

January 22, 2021 START TIME: **13:00 EST (60 minutes)**

LINK TO JOIN THE MS TEAMS: [Click here to join the presentation](#)

FOR AUDIO PARTICIPATION ONLY: +1 343-803-0906 ; 828 121 019#

NOTE: Should technical difficulties arise, the call will be rescheduled.

Looking forward to your participation at either one of these virtual meetings.

Regards,

(The English precedes)

Inscrire au calendrier : À tous les membres des CCC

Chers membres des CCC,

Comme vous le savez déjà, les membres des comités consultatifs des citoyens (CCC) de tout le pays célèbreront la semaine de sensibilisation aux CCC du 17 au 23 janvier 2021. Dans le cadre de la prochaine semaine de sensibilisation, le Service correctionnel du Canada (SCC) organisera le vendredi, **22 janvier 2021** deux sessions virtuelles d'une heure sur les unités d'intervention structurée (UIS). La première session aura lieu en français à 11 heures (HNE), suivie d'une session en anglais à 13 heures (HNE).

Geneviève Ricard, Directrice int., Équipe opérationnelle des unités d'intervention structurée, donnera un aperçu de la gestion de ces unités et faire le point sur leur mise en place lors de la pandémie COVID-19. La session permettra d'explorer davantage le rôle des membres des CCC et la manière dont ils peuvent fournir un contact humain significatif. Les deux sessions seront organisées sur la plateforme de réunions virtuelles de Microsoft Teams. Les participants pourront participer à l'événement en utilisant le lien et les informations de connexion fournis ci-dessous :

SESSION EN FRANÇAIS SUJET DE LA PRÉSENTATION: **LES UNITÉS D'INTERVENTION STRUCTURÉE (UIS)**

le 22 janvier 2021 DÉBUT DE LA PRÉSENTATION: **11 heures (HNE) (60 minutes)**

LIEN POUR REJOINDRE ÉQUIPES MS: [Cliquer ici pour assister à la présentation](#)

POUR PARTICIPER PAR TÉLÉPHONE : **+1 343-803-0906 ; 235 955 909#**

NOTE: L'appel sera reporté si des difficultés techniques surviennent.

Nous nous réjouissons de votre participation à l'une ou l'autre de ces réunions virtuelles.

Merci

ENHANCEMENTS

TO HEALTH SERVICES HAVE BEEN
MADE IN OUR INSTITUTIONS

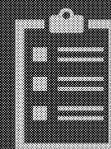
Quality improvements:



Enhanced health services for inmates with mental health needs to direct them to the right pathway of care so that they receive appropriate and timely treatment



Five Regional Treatment Centres are now designated as health care units within CSC



Quality of care reviews for deaths by natural causes to identify and address any quality improvement opportunities

Supports for:



Patient advocacy



Professional autonomy



Clinical independence for registered health care professionals

Inmates in structured intervention units (SIUs) will have:

- Their health needs considered before being transferred
- Regular health assessments and daily visits
- Access to essential health services and reasonable access to non-essential health services
- The ability for health care professionals to make recommendations related to their conditions of confinement or to their release

NOUS AVONS APPORTÉ DES

AMÉLIORATIONS

AUX **SERVICES DE SANTÉ** OFFERTS
DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

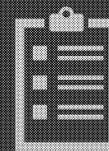
Amélioration de la qualité :



Services de santé améliorés pour orienter les détenus ayant des besoins en santé mentale vers la bonne voie d'accès aux soins afin qu'ils reçoivent un traitement approprié et opportun

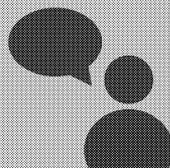


Cinq centres régionaux de traitement maintenant désignés comme des unités de soins de santé au SCC.



Examen de la qualité des soins dans les cas de décès de causes naturelles afin de cerner et mettre en œuvre des possibilités d'amélioration de la qualité

Soutien offert :



Défense des droits des patients



Autonomie professionnelle



Indépendance clinique pour les professionnels de la santé agréés

Les détenus dans les **unités d'intervention structurée (UIs)** :

- Verront leurs besoins en santé pris en compte avant leur transfèrement
- Subiront des évaluations de la santé régulières et auront des visites quotidiennes
- Auront accès aux services de santé essentiels et, dans la mesure du possible, aux services de santé non essentiels
- Bénéficieront de la capacité des professionnels de la santé de formuler des recommandations liées à leurs conditions de détention ou à leur retrait

Structured Intervention Unit Implementation Advisory Panel

Issue: Media are reporting that the independent panel tasked with overseeing implementation of the Structured Intervention Units has not received sufficient data to conduct their oversight.

Proposed Response:

- **The Correctional Service of Canada is committed, open and willing to provide the Implementation Advisory Panel with the information it has requested.**
- **The Correctional Service of Canada is actively working on the Panel's request for data, so they can complete their important work.**
- **The Service has dedicated extra resources to this effort to help expedite the requests and remains committed to working collaboratively with the Panel.**
- **The Correctional Service of Canada has the technology in place to track what it set out to track, but their two systems, one older and one recently launched, limit the integration of the data, and they are actively working to address this.**
- **The Correctional Service of Canada is moving forward and focussing its efforts on a new correctional model, which eliminated the use of administrative segregation and implemented the use of structured intervention units.**

Structured Intervention Unit Implementation Advisory Panel

Bill C-83

On October 16, 2018, the Government of Canada introduced Bill C-83, *An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act and another Act*. It received Royal Assent on June 21, 2019 and provisions came into force on November 30, 2019 to eliminate administrative and disciplinary segregation and to implement a new correctional interventions model. The reforms in C-83 also strengthen health care governance; better support victims in the criminal justice system; and consider the specific needs of Indigenous offenders.

Structured Interventions Units – Overview

SIUs allow inmates to be separated from the mainstream inmate population—providing the opportunity to maintain their access to rehabilitative programming, interventions, and mental health care. Inmates in an SIU would:

- Receive interventions and programming specific to their situation;
- have an opportunity to be outside of their cell for at least four hours a day, with additional time for a shower;
- have an opportunity to interact with others for at least two hours a day; and
- receive daily visits from healthcare professionals who may recommend for health reasons that the inmate's conditions of confinement be altered or that they not remain in the unit.

SIUs will be used for inmates who cannot be managed safely within a mainstream inmate population. An inmate could be transferred to an SIU if they are a threat to any person or the security of the institution, their safety is in jeopardy or their placement in the mainstream population would interfere with an investigation, and there is no reasonable alternative.

Structured interventions and programming will be available to inmates to address their specific risks and needs, with the goal of facilitating their reintegration into a mainstream inmate population as soon as possible. It is expected that SIUs will enhance correctional outcomes, as well as assist in reducing the rate of institutional violent incidents, resulting in a safer environment for staff, offenders and visitors.

For the men's sites, the opening of the SIUs will be gradual, with the initial phase to include ten institutions. All five women's institutions will have an SIU.

Structured Interventions Units – Mental Health Services

Inmates in SIUs will be visited daily by a mental health professional. These daily visits will primarily be conducted by a nurse with other disciplines involved as required (social worker, mental health counsellor, psychologist, etc.)

Visits to the SIU are purposeful and focus on engagement, relationship building, and identification of needs. The daily visit is a mechanism to integrate the various components of care and support continuity. For example, where the individual is being seen for mental health therapy, feedback from the daily visit would be useful for the therapist and the interdisciplinary team in treatment planning.

Each visit is an engagement in a meaningful clinical encounter (i.e., observe and speak to each inmate directly) with each individual in order to review their physical and mental health. Throughout the assessment, the clinician will closely observe and report on the individual's speech, appearance and behavior.

Each visit will include an explicit invitation/reminder to the individual to contact health services if they have physical or mental health concerns that arise before the next day's visit. Each visit and assessment will include consideration of the need for more comprehensive follow-up assessment (referral to other professionals etc.)

Visits and assessments should normally be conducted out of cell and in private, barring any safety or security concerns. This approach safeguards privacy and confidentiality.

The individual in the SIU will have access to CSC's full range of therapies and supports including: cognitive behaviour therapy, psychosocial support for substance misuse, medications, brief intervention (general psycho-educational sessions on a particular mental health topic, skill development) and crisis Intervention.

The primary obligation is for CSC to ensure that measures are taken to provide for the ongoing monitoring of the health of inmates in an SIU, as per section 37.1(1) of the CCRA under C-83. The

daily visit, outlined in section 37.1(2) of the CCRA under C-83, is one example of ongoing monitoring. The range of accountability for the daily visit includes:

- Policy/directions to staff (e.g. see the attached Health Services Bulletin on daily visits to Segregation);
- daily log of each visit (confirm frequency);
- regular clinical file audits (monitor quality);
- rolled-up reporting of frequency and quality of visits; and
- training (based on the results of quality audits of the clinical record.)

Structured Interventions Units – Technological Services

CSC is preparing to use a technological application to enable the collection of SIU data to facilitate reporting on performance to institutional and senior management.

The “Long-Term Evolution (LTE)-SIU project” seeks to create a modern application for the management of offenders in SIUs. This application will collect critical information in the daily interactions between staff members and offenders, allowing near real-time status updates on the inmates’ opportunities for interaction with others; net and total time spent in the SIU; time outside of cell; delivery of programs and interventions; leisure time; visits by correctional/intervention staff; health care review; and executive overview, among other things.

Visitor, referral, and decision information will also be captured to ensure compliance with associated policies and legislation. The use of mobile devices for the streamlined collection of information to facilitate up-to-the minute records of interactions to meet policy requirements will also be tested by CSC very soon as a pilot project.

These efficiencies will mean that additional time may be spent working with offenders, successfully delivering programs, monitoring the health and well-being of offenders, and ensuring the security and safety of staff and offenders within the institution. The wealth of generated data will allow for analytics, intelligence and research to be applied to the utilization of the SIUs and the long-term impact of these units on correctional outcomes.

Contacts:

Prepared by: Stephan Dietz, Officer, Parliamentary Relation, 613-355-1125

Approved by: Kirstan Gagnon, Assistant Commissioner, Communications and Engagement, 613-995-6867

Note pour la période de questions

Date : ANTICIPATOIRE
Classification : Non classifié
Entièrement publiable (AIPRP)? Oui
Secteur / agence : SCC

Comité consultatif sur la mise en œuvre des unités d'intervention structurée

Question : Les médias diffusent de l'information selon laquelle le comité indépendant chargé de la surveillance de la mise en œuvre des unités d'intervention structurée n'a pas reçu suffisamment de données pour effectuer la surveillance.

Réponse proposée :

- **Le Service correctionnel du Canada est déterminé, ouvert et prêt à fournir au Comité consultatif sur la mise en œuvre l'information qu'il a demandée.**
- **Le Service correctionnel du Canada s'emploie à donner suite à la demande d'information du Comité afin qu'il puisse accomplir son important travail.**
- **Le Service a désigné des ressources additionnelles à cet effort pour accélérer le processus de réponse et demeure déterminé à travailler en collaboration avec le Comité.**
- **Le Service correctionnel du Canada a mis en place des solutions technologiques pour assurer le suivi des données nécessaires, mais ses deux systèmes, l'un ancien et l'autre récent, limitent l'intégration des données, et il s'efforce activement d'y remédier.**
- **Le Service correctionnel du Canada va de l'avant et concentre ses efforts sur un nouveau modèle correctionnel, qui élimine le recours à l'isolement préventif et prévoit la mise en place d'unités d'intervention structurée.**

Comité consultatif sur la mise en œuvre des unités d'intervention structurée

Projet de loi C-83

Le 16 octobre 2018, le gouvernement du Canada a présenté le projet de loi C-83, *Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et une autre loi*. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 21 juin 2019 et la loi est entrée en vigueur le 30 novembre 2019; elle vise à éliminer l'isolement préventif et disciplinaire et à mettre en œuvre un nouveau modèle d'intervention correctionnelle. La réforme introduite par le projet de loi C-83 renforce également la gouvernance des soins de santé, améliore l'aide offerte aux victimes par le système de justice pénale et tient compte des besoins particuliers des délinquants autochtones.

Unités d'intervention structurée – Aperçu

Les UIS permettent aux détenus d'être séparés de la population carcérale régulière, tout en maintenant leur accès aux programmes de réadaptation, aux interventions et aux soins de santé mentale. Les détenus placés dans une UIS :

- ont accès à des interventions et des programmes adaptés à leur situation;
- ont la possibilité de passer au moins quatre heures par jour à l'extérieur de leur cellule, en plus du temps consacré à la douche;
- ont l'occasion d'interagir avec les autres pendant au moins deux heures par jour;
- reçoivent des visites quotidiennes de professionnels de la santé qui peuvent recommander, pour des raisons de santé, que les conditions d'isolement du détenu soient modifiées ou qu'il ne reste pas dans l'unité.

Les UIS seront utilisées pour loger les détenus qui ne peuvent être gérés de façon sécuritaire dans la population carcérale régulière. Un détenu pourrait être transféré dans une UIS s'il met en danger la sécurité d'une personne ou de l'établissement, si sa présence au sein de la population carcérale régulière met en danger sa propre sécurité ou nuit au déroulement d'une enquête et qu'il n'y a aucune autre solution raisonnable.

Des interventions et des programmes structurés seront maintenant offerts aux détenus pour tenir compte de leurs facteurs de risque particuliers et de leurs besoins, l'objectif étant de faciliter leur réintégration dans une population carcérale régulière, le plus tôt possible. On s'attend à ce que les UIS améliorent les résultats correctionnels et aident à réduire le taux d'incidents violents en établissement, ce qui assurera un environnement plus sécuritaire pour le personnel, les délinquants et les visiteurs.

Dans les établissements pour hommes, l'ouverture des UIS sera graduelle; la première phase inclura 10 établissements. Les cinq établissements pour femmes auront une UIS.

Unités d'intervention structurée – Services de santé mentale

Les détenus dans les UIS recevront la visite quotidienne d'un professionnel de la santé mentale. Ces visites quotidiennes seront principalement menées par un membre du personnel infirmier, avec la participation d'autres disciplines si nécessaire (travailleur social, conseiller en santé mentale, psychologue, etc.).

Les visites à l'UIS ont un objectif précis et sont axées sur l'engagement, l'établissement de relations et l'identification des besoins. La visite quotidienne est un mécanisme qui permet d'intégrer les différentes composantes des soins et de soutenir la continuité. Par exemple, lorsque la personne est suivie pour une thérapie de santé mentale, la rétroaction découlant de la visite quotidienne serait utile au thérapeute et à l'équipe interdisciplinaire pour la planification du traitement.

Chaque visite constitue un engagement à mener une rencontre clinique significative avec

chaque détenu (c.-à-d. observer et parler directement à chaque détenu) afin d'examiner sa santé physique et mentale. Tout au long de l'évaluation, le clinicien observera attentivement le discours, l'apparence et le comportement de l'individu et en rendra compte.

Chaque visite comprendra une invitation/un rappel explicite à la personne de contacter les services de santé si elle a des préoccupations en matière de santé physique ou mentale avant la visite du lendemain. Chaque visite et évaluation comprendra l'examen de la nécessité d'effectuer une évaluation de suivi plus complète (aiguillage vers d'autres professionnels, etc.).

Les visites et les évaluations doivent normalement être effectuées en dehors de la cellule et en privé, sauf en cas de problème de sécurité. Cette approche permet de préserver la vie privée et la confidentialité.

La personne placée dans l'UIS aura accès à la gamme complète de thérapies et de services de soutien offerts par le SCC, notamment : thérapie cognitivo-comportementale, soutien psychosocial pour la toxicomanie, médicaments, intervention brève (séances psychoéducatives générales sur un sujet particulier lié à la santé mentale, développement de compétences) et intervention en cas de crise.

La principale obligation du SCC consiste à veiller à ce que des mesures soient prises pour assurer un suivi continu de l'état de santé des détenus placés dans une UIS, conformément au paragraphe 37.1(1) de la LSCMLC découlant du projet de loi C-83. La visite quotidienne, décrite au paragraphe 37.1(2) de la LSCMLC, est un exemple de mesures prises pour assurer un suivi continu. Les diverses responsabilités liées aux visites quotidiennes comprennent :

- la politique/les directives au personnel (p. ex., voir le bulletin des Services de santé sur les visites quotidiennes en isolement);
- le registre quotidien de chaque visite (confirmer la fréquence);
- des audits réguliers des dossiers cliniques (surveillance de la qualité);
- rapports récapitulatifs sur la fréquence et la qualité des visites;
- formation (selon les résultats des audits de la qualité des dossiers cliniques).

Unités d'intervention structurée – Services technologiques

Le SCC se prépare à utiliser une application technologique pour procéder à la collecte de données sur les UIS afin de faciliter la production de rapports sur le rendement destinés aux dirigeants des établissements et aux cadres supérieurs.

Le projet d'évolution à long terme pour les UIS permettra de créer une application moderne pour assurer la gestion des délinquants dans les UIS. Cette application recueillera de l'information critique sur les interactions quotidiennes entre les employés et les délinquants, indiquant notamment l'état des interactions des détenus en temps quasi réel; les durées nettes et totales des séjours dans une UIS; le temps passé à l'extérieur de la cellule; les programmes et les interventions offerts; les périodes de loisirs; les visites effectuées par le personnel correctionnel et responsable des interventions; les examens menés par les Services de santé; et les survols de la direction.

Les renseignements sur les visiteurs, les aiguillages et les décisions seront aussi saisis, afin d'assurer la conformité aux politiques et aux lois pertinentes. L'utilisation d'appareils mobiles pour la collecte de renseignements simplifiée afin de faciliter la consignation des interactions de minute en minute avec les détenus de manière à satisfaire aux exigences de la politique sera également mise à l'essai par le SCC prochainement.

Ces économies de temps permettront de travailler davantage avec les délinquants, d'exécuter les programmes de manière plus efficace, de surveiller davantage la santé et le bien-être des délinquants, ainsi que de veiller au renforcement de la sûreté et de la sécurité du personnel et des délinquants dans l'établissement. La richesse des données générées permettra d'appliquer les analyses, les renseignements et la recherche sur l'utilisation des UIS et sur les

incidences à long terme de ces unités sur les résultats correctionnels.

Personnes-ressources :

Préparée par : Stephan Dietz, agent, Relations parlementaires, 613-355-1125

Approuvée par : Kirstan Gagnon, commissaire adjointe, Communications et engagement, 613-995-686

Structured Intervention Units

Proposed Response:

- On November 30, 2019, Parliament passed legislation eliminating the use of administrative segregation in federal correctional institutions.
- The Correctional Service of Canada has established a new correctional model, which relies on Structured Intervention Units to address the needs, when necessary, of certain inmates under its care.
- External oversight of this new model is important and input from an Implementation Advisory Panel is key in helping to shape Structured Intervention Units.
- The Service has spoken to the Chair of the panel and is committed to continue providing the Implementation Advisory Panel with the information it has requested to monitor and assess progress.
- The Correctional Service of Canada is actively working on the Panel's request for data, and has dedicated extra resources to this effort to help expedite their requests for data so they can complete their important work.
- The Service will continue to work closely with the Panel and other oversight bodies. Independent decision makers are in place in communities across the country who have continued to oversee and evaluate Structured Intervention Units over the past year

Financial Implications:

- The total funding in Main Estimates for Transforming Federal Corrections (Bill C-83) for 2020-2021 is \$44.8M. This represents an increase of \$1.9M or 4.3% over the previous year.

Background

Structured Intervention Units (SIUs) allow inmates to be separated from the mainstream inmate population—providing the opportunity to maintain their access to rehabilitative programming, interventions, and mental health care. Inmates in an SIU:

- Receive interventions and programming specific to their situation;
- have an opportunity to be outside of their cell for at least four hours a day, with additional time for a shower;
- have an opportunity to interact with others for at least two hours a day; and
- receive daily visits from healthcare professionals who may recommend for health reasons that the inmate's conditions of confinement be altered or that they not remain in the unit.

SIUs are used for inmates who cannot be managed safely within a mainstream inmate population. An inmate could be transferred to an SIU if they are a threat to any person or the security of the institution, their safety is in jeopardy or their placement in the mainstream population would interfere with an investigation, and there is no reasonable alternative.

Structured interventions and programming are available to inmates to address their specific risks and needs, with the goal of facilitating their reintegration into a mainstream inmate population as soon as possible. It is expected that SIUs will enhance correctional outcomes, as well as assist in reducing the rate of institutional violent incidents, resulting in a safer environment for staff, offenders and visitors.

For the men's sites, the opening of the SIUs will be gradual, with the initial phase including 10 institutions. All five women's institutions will have an SIU.

Implementation Advisory Panel

The Minister of Public Safety and Emergency Preparedness established the SIU Implementation Advisory Committee in 2019 as part of the Government's efforts to provide accountability and transparency of the operationalization of SIUs. The eight-person panel was intended to help monitor and assess the implementation of SIUs established by Bill C-83, which was adopted by Parliament in June 2019. On November 30, 2019, provisions of Bill C-83 came into force, which eliminated the use of administrative and disciplinary segregation in all federal correctional institutions and established SIUs. In SIUs, offenders who need to be separated from the mainstream inmate population for safety reasons have enhanced access to rehabilitative interventions and mental healthcare and meaningful interactions with other people. The new SIU model establishes minimum requirements for time out of cell and meaningful human interaction for inmates. The new model is subject to independent external oversight.

The Advisory Panel is intended to provide non-binding recommendations and advice to the Commissioner of the Correctional Service of Canada (CSC), and reports to the Minister on its views as to whether the SIUs are being implemented as intended by the legislation.

Independent External Decision Makers

Independent External Decision Makers (IEDM) provide oversight related to an inmate's conditions and duration of confinement in an SIU and review cases. As of August 4, 2020, there have been over 1100 independent decisions and reviews completed by IEDMs.

- Of the IEDM decisions, approximately 75% have determined that the inmate should remain in an SIU.
- Of the IEDM reviews related to conditions of confinement, slightly less than 25% have resulted in recommendations to CSC to take additional steps. Slightly less than 2.5% of the reviews related to conditions of confinement have resulted in an order to remove an inmate from the SIU.

This external oversight contributes to the continued enhancement and shaping of SIUs.

Structured Interventions Units – Technological Services

CSC uses a technological application to enable the collection of SIU data to facilitate reporting on performance to institutional and senior management.

The "Long-Term Evolution (LTE)-SIU project" creates a modern application for the management of offenders in SIUs. This application collects critical information in the daily interactions between staff members and offenders, allowing near real-time status updates on the inmates' opportunities for interaction with others; net and total time spent in the SIU; time outside of cell; delivery of programs and interventions; leisure time; visits by correctional/intervention staff; health care review; and executive overview, among other things.

Visitor, referral, and decision information is also captured to ensure compliance with associated policies and legislation.

Contacts:

Prepared by: Stephan Dietz, Officer, Parliamentary Relation, 613-355-1125

Approved by: Kirstan Gagnon, Assistant Commissioner, Communications and Engagement, 613-995-6867

Unités d'intervention structurée

Réponse suggérée :

- **Le 30 novembre 2019, le Parlement a adopté une loi visant l'élimination de l'isolement préventif dans les établissements correctionnels fédéraux.**
- **Le Service correctionnel du Canada a instauré un nouveau modèle d'interventions correctionnelles misant sur des unités d'intervention structurée pour répondre, lorsque nécessaire, aux besoins de certains détenus dont il a la garde.**
- **Il est important d'assurer une surveillance externe de ce nouveau modèle, et l'apport du Comité consultatif sur la mise en œuvre contribuera à façonner les unités d'intervention structurée.**
- **Le Service a discuté avec le président du Comité et est déterminé à continuer de fournir au Comité l'information demandée pour lui permettre de surveiller et d'évaluer les progrès.**
- **Le Service correctionnel du Canada s'affaire à répondre à la demande de données du Comité, et a consacré des ressources supplémentaires afin de répondre plus rapidement aux demandes de données pour permettre au Comité d'accomplir son important travail.**
- **Le Service continuera de collaborer étroitement avec le Comité et d'autres organismes de surveillance. Des décideurs externes indépendants ont été désignés dans les collectivités du pays et ces derniers ont poursuivi la surveillance et l'évaluation des unités d'intervention structurée au cours de la dernière année.**

Répercussions financières :

- **Les fonds du budget principal des dépenses de 2020-2021 consacrés à la transformation du système correctionnel fédéral (projet de loi C-83) se chiffrent à 44,8 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 1,9 million de dollars ou de 4,3 % comparativement à l'année précédente.**

Contexte :

Les unités d'intervention structurée (UIS) permettent aux détenus d'être séparés de la population carcérale régulière, tout en maintenant leur accès aux programmes de réadaptation, aux interventions et aux soins de santé mentale. Les détenus placés dans une UIS :

- ont accès à des interventions et des programmes adaptés à leur situation;
- ont la possibilité de passer au moins quatre heures par jour à l'extérieur de leur cellule, en plus du temps consacré à la douche;
- ont l'occasion d'interagir avec les autres pendant au moins deux heures par jour;
- reçoivent des visites quotidiennes de professionnels de la santé qui peuvent recommander, pour des raisons de santé, que les conditions de détention du détenu soient modifiées ou qu'il ne reste pas dans l'unité.

Les UIS sont utilisées pour loger les détenus qui ne peuvent être gérés de façon sécuritaire dans la population carcérale régulière. Un détenu peut être transféré vers une UIS s'il met en danger la sécurité d'une personne ou du pénitencier, si sa propre sécurité est en danger ou si sa présence au sein de la population régulière nuit au déroulement d'une enquête et qu'il n'existe aucune autre solution valable.

Des interventions structurées et des programmes sont mis à la disposition des détenus pour que l'on tienne compte de leurs risques et besoins particuliers, dans le but de faciliter dès que possible leur réintégration dans la population carcérale régulière. On s'attend à ce que les UIS améliorent les résultats correctionnels et aident à réduire le taux d'incidents violents en établissement, ce qui assurera un environnement plus sécuritaire pour le personnel, les délinquants et les visiteurs.

Dans les établissements pour hommes, l'ouverture des UIS sera graduelle; la première phase inclura 10 établissements. Les cinq établissements pour femmes auront une UIS.

Comité consultatif sur la mise en œuvre

Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile a mis sur pied le Comité consultatif sur la mise en œuvre des UIS en 2019, dans le cadre des efforts du gouvernement visant à assurer une reddition de comptes et une transparence quant à la mise en œuvre des UIS. Le Comité, qui est composé de huit membres, a été chargé d'aider à surveiller et à évaluer la mise en œuvre des UIS instaurées suivant l'adoption du projet de loi C-83 par le Parlement en juin 2019. Le 30 novembre 2019, les dispositions du projet de loi C-83 sont entrées en vigueur, éliminant l'isolement préventif et disciplinaire dans l'ensemble des établissements correctionnels fédéraux et instaurant des UIS. Dans les UIS, les délinquants qui doivent être isolés de la population carcérale régulière pour des raisons de sécurité disposent d'un meilleur accès à des interventions en matière de réadaptation, à des soins de santé mentale et à des interactions significatives avec d'autres personnes. Le nouveau modèle prévoit des exigences minimales pour le temps passé à l'extérieur de la cellule et les interactions humaines significatives, et il est soumis à une surveillance externe indépendante.

Le Comité formule des recommandations et des conseils non exécutoires au commissaire du Service correctionnel du Canada (SCC) et fait part au ministre de ses opinions sur la question de savoir si le modèle d'UIS est mis en œuvre comme prévu par la loi.

Décideurs externes indépendants

Les décideurs externes indépendants (DEI) assurent une surveillance des conditions et des périodes de détention des détenus dans les UIS et examinent leurs dossiers. Au 4 août 2020, les DEI avaient rendu et réalisé plus de 1 000 décisions et examens externes.

- Parmi les décisions rendues, les DEI ont déterminé dans environ 75 % des cas que le détenu devrait demeurer dans l'UIS.
- Parmi les examens des conditions de détention réalisés, les DEI ont recommandé au SCC de prendre des mesures supplémentaires dans un peu moins de 25 % des cas, et ordonné le retrait du détenu de l'UIS dans un peu moins de 2,5 % des cas.

Cet apport externe contribue à l'amélioration continue et au façonnage des UIS.

Unités d'intervention structurée – services technologiques

Le SCC se sert d'une application technologique pour procéder à la collecte de données sur les UIS afin de faciliter la production de rapports sur le rendement destinés aux dirigeants des établissements et aux cadres supérieurs.

Le projet d'évolution à long terme pour les UIS a permis de créer une application moderne pour assurer la gestion des délinquants dans les UIS. Cette application recueille de l'information critique sur les interactions quotidiennes entre les employés et les délinquants, indiquant notamment l'état

des interactions des détenus en temps quasi réel; les durées nettes et totales des séjours dans une UIS; le temps passé à l'extérieur de la cellule; les programmes et les interventions offerts; les périodes de loisirs; les visites effectuées par le personnel correctionnel et responsable des interventions; les examens menés par les Services de santé; et les survols de la direction.

Les renseignements sur les visiteurs, les aiguillages et les décisions seront aussi saisis pour veiller au respect des politiques et des lois connexes.

Personnes-ressources :

Préparé par : Stephan Dietz, agent, Relations parlementaires, 613-355-1125

Approuvé par : Kirstan Gagnon, commissaire adjointe, Communications et engagement, 613-995-6867

SECU

Date: October 29, 2020

Classification: Unclassified

Branch / Agency: CSC

Structured Intervention Units

Proposed Response:

- **On November 30, 2019, legislation eliminating the use of administrative segregation in federal correctional institutions came into effect.**
- **The Correctional Service of Canada established a new correctional model, which relies on Structured Intervention Units to address the needs of certain inmates under its care, when necessary.**
- **This is a significant transformational, even historic, new approach to address the specific needs of offenders so they can have better confinement conditions and be successfully rehabilitated and returned safely to the community.**
- **Since their implementation, Structured Intervention Units have been closely monitored by independent bodies to ensure transparency and accountability.**
- **The Correctional Service of Canada is carefully reviewing the preliminary findings issued by Dr. Doob and Dr. Spratt and thank them for their work.**

- **This, along with work by Independent External Decision Makers, will help inform the Service’s evaluation of Structured Intervention Units and guide any improvements needed.**
- **Also, the Service has been committed to responding to the Independent External Decision Makers’ recommendations since the implementation of the Structured Intervention Units to ensure compliance with its obligations.**
- **As with any new system, it takes time to get everything right. The Correctional Service of Canada is committed to making improvements by building on lessons learned over the past year.**

IF PRESSED ON WHETHER LEGISLATIVE OBLIGATIONS ARE BEING MET

- **The Correctional Service of Canada takes their legislative obligations very seriously.**
- **Before we draw conclusions, more work is needed, including an in-depth evaluation of Structured Intervention Units. It needs to also take into account work being done by Independent External Decisions Makers across the country.**
- **Data from these decision makers is showing that in a large majority of cases, the Service is meeting its obligations related to Structured Intervention Units.**

- **Dr. Doob and Dr. Sprott’s report is a valuable source of information. It contains preliminary data on parts of Structured Intervention Unit operations, which will help identify improvements that may be needed as the Service continues to shape Structured Intervention Units.**
- **The Correctional Service of Canada is committed to ongoing work with the Implementation Advisory Panel to provide additional information, which will enable a more comprehensive analysis of this new correctional model.**

Background:

Structured Intervention Units (SIUs) allow inmates to be separated from the mainstream inmate population—providing the opportunity to maintain their access to rehabilitative programming and interventions. Inmates in an SIU:

- Receive interventions and programming specific to the reasons that led to the transfer;
- have an opportunity to be outside of their cell for at least four hours a day, with additional time for a shower;
- have an opportunity to interact with others for at least two hours a day; and
- receive daily visits from healthcare professionals who may recommend for health reasons that the inmate's conditions of confinement be altered or that they not remain in the unit.

SIUs are for inmates who cannot be managed safely within a mainstream inmate population. An inmate could be transferred to an SIU if they are a threat to any person or the security of the institution, their safety is in jeopardy or their placement in the mainstream population would interfere with an investigation, and there is no reasonable alternative.

Structured interventions and programming are available to inmates in an SIU to address their specific risks and needs, with the goal of facilitating their reintegration into a mainstream inmate population as soon as possible. It is expected that SIUs will enhance correctional outcomes, as well as assist in reducing the rate of institutional violent incidents, resulting in a safer environment for staff, offenders and visitors.

The opening of SIU's at men's sites has been a gradual, phased in approach with the first 10 SIUs opening as of November 30, 2019. All five women's institutions opened an SIU as of November 30, 2019.

Implementation Advisory Panel (IAP)

The Minister of Public Safety and Emergency Preparedness established the SIU Implementation Advisory Committee in 2019 as part of the Government's efforts to provide accountability and transparency of the operationalization of SIUs. The eight-person panel was intended to help monitor and assess the implementation of SIUs established by Bill C-83, which was adopted by Parliament in June 2019. On November 30, 2019, provisions of Bill C-83 came into force, which eliminated the use of administrative and disciplinary segregation in all federal correctional institutions and established SIUs. The new SIU model establishes minimum requirements for time out of cell and meaningful human interaction for inmates. The new model is subject to independent external oversight.

The Advisory Panel was intended to provide non-binding recommendations and advice to the Commissioner of the Correctional Service of Canada (CSC), and reports to the Minister on its views as to whether the SIUs are being implemented as intended by the legislation.

As of August 2020, the Advisory Panel has dissolved. Public Safety and CSC continued to engage with Dr. Anthony Doob, former Chair of the Advisory Panel, to ensure that there is an opportunity to review the data and provide findings.

Preliminary Findings of the IAP

The preliminary findings (published October 26, 2020) of Dr. Doob and Dr. Sprott provide valuable insight to support CSC's ongoing work to monitor the operation of SIUs, recognize trends and make adjustments to policy, procedures, and practices. The findings will complement the continuous feedback received from the IEDM case-specific reviews and determinations. Efforts are being made to strengthen successes and improve practices and outcomes.

Among other notable elements that will need to be considered in analyzing these findings is the COVID-19 pandemic, which required adjustments to ensure inmates have the opportunity to spend at least four hours a day outside of their cell and to interact with others for at least two hours, given the importance of respecting public health protection measures. The Service remains committed to deploying all the necessary efforts to coordinate the research and implementation of strategies to ensure the entitlements for inmates, while at the same time respecting public health protection measures.

Moving forward, CSC has put a project team in place to focus on three interlinked themes moving forward: fostering an operational culture of data stewardship, through engagement with frontline staff; optimizing outcomes by reviewing SIU business requirements and aligning technology solutions; and, strengthening corporate resources to support performance and compliance reporting.

Independent External Decision Makers

Independent External Decision Makers (IEDM) provide oversight related to an inmate's conditions and duration of confinement in an SIU and review cases. As of October 13, 2020, there have been over 1300 independent decisions and reviews completed by IEDMs.

- Of the IEDM decisions, approximately 75% have determined that the inmate should remain in an SIU.
- Of the IEDM reviews related to conditions of confinement, over 75% have resulted in the determination that CSC has taken all the reasonable steps to provide inmates with opportunities for time out of cell, meaningful human contact and have been encouraged to avail themselves of those opportunities. Slightly less than 25% have resulted in recommendations to CSC to take additional steps.
- Slightly less than 2.5% of the reviews related to conditions of confinement have resulted in an order to remove an inmate from the SIU.

This external oversight contributes to the continued enhancement and shaping of SIUs.

Structured Interventions Units – Technological Services

CSC uses a technological application to enable the collection of SIU data to facilitate reporting on performance to institutional and senior management.

The "Long-Term Evolution (LTE) SIU project" creates a modern application for the management of offenders in SIUs. This application collects critical information in the daily interactions between staff members and offenders, allowing near real-time status updates on the inmates' opportunities for interaction with others; net and total time spent in the SIU; time outside of cell; delivery of programs and interventions; leisure time; visits by correctional/intervention staff; health care review; and executive overview, among other things.

Interactions with inmates, programs referral, and decision information is also captured to ensure compliance with associated policies and legislation.

SECU

Date : 29 octobre 2020

Classification : non classifié

Secteur / agence : SCC

Unités d'intervention structurée

Réponse proposée :

- **Le 30 novembre 2019, une loi visant l'élimination de l'isolement préventif dans les établissements correctionnels fédéraux est entrée en vigueur.**
- **Le Service correctionnel du Canada a instauré un nouveau modèle d'interventions correctionnelles misant sur des unités d'intervention structurée pour répondre aux besoins de certains détenus dont il a la garde, le cas échéant.**
- **Il s'agit d'une nouvelle approche transformationnelle, voire historique, importante pour répondre aux besoins particuliers des délinquants visant à favoriser de meilleures conditions de détention et la réussite de leur réhabilitation et de leur réinsertion sociale.**
- **Depuis leur mise en œuvre, les unités d'intervention structurée font l'objet d'une surveillance étroite par des organes indépendants afin d'assurer la transparence et la responsabilisation.**
- **Le Service correctionnel du Canada examine attentivement les constatations préliminaires présentées par Monsieur Doob et Madame Sprott et les remercie de leur travail.**

- **Ces constatations, ainsi que les travaux effectués par les décideurs externes indépendants, contribueront à éclairer l'évaluation des unités d'intervention structurée effectuée par le Service et à orienter les améliorations requises.**
- **De plus, le Service s'est engagé à donner suite aux recommandations des décideurs externes indépendants formulées depuis la mise en œuvre des unités d'intervention structurée pour assurer le respect de ses obligations.**
- **Comme c'est le cas pour tout nouveau système, il faut du temps pour que tout fonctionne bien. Le Service correctionnel du Canada est déterminé à apporter des améliorations en tirant parti des leçons apprises au cours de la dernière année.**

SI L'ON INSISTE À PROPOS DU RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGISLATIVES

- **Le Service correctionnel du Canada prend ses obligations législatives très au sérieux.**
- **Avant de tirer des conclusions, des travaux additionnels doivent être réalisés, dont une évaluation approfondie des unités d'intervention structurée. On doit également tenir compte du travail accompli par les décideurs externes indépendants à l'échelle du pays.**

- **Les renseignements fournis par ces décideurs montrent que dans la vaste majorité des cas, le Service respecte ses obligations liées aux unités d'intervention structurée.**
- **Le rapport présenté par Monsieur Doob et Madame Sprott constitue une précieuse source de renseignements. Il renferme des données préliminaires sur certains aspects des unités d'intervention structurée, lesquelles aideront à déterminer les améliorations qui pourraient devoir être apportées alors que le Service continue de façonner les unités d'intervention structurée.**
- **Le Service correctionnel du Canada est déterminé à collaborer de façon continue avec le Comité consultatif sur la mise en œuvre afin de lui fournir plus de renseignements, ce qui lui permettra de réaliser une analyse plus complète de ce nouveau modèle correctionnel.**

Contexte :

Les unités d'intervention structurée (UIS) permettent aux détenus d'être séparés de la population carcérale régulière, tout en maintenant leur accès aux programmes de réadaptation et aux interventions. Les détenus placés dans une UIS :

- ont accès à des interventions et à des programmes visant à répondre aux besoins ayant mené à leur transfèrement;
- ont la possibilité de passer au moins quatre heures par jour à l'extérieur de leur cellule, en plus du temps consacré à la douche;
- ont l'occasion d'interagir avec les autres pendant au moins deux heures par jour;
- reçoivent des visites quotidiennes de professionnels de la santé qui peuvent recommander, pour des raisons de santé, que les conditions de détention du détenu soient modifiées ou qu'il ne reste pas dans l'unité.

Les UIS sont utilisées pour loger les détenus qui ne peuvent être gérés de façon sécuritaire dans la population carcérale régulière. Un détenu peut être transféré vers une UIS s'il met en danger la sécurité d'une personne ou du pénitencier, si sa propre sécurité est en danger ou si sa présence au sein de la population régulière nuit au déroulement d'une enquête et qu'il n'existe aucune autre solution valable.

Des interventions structurées et des programmes sont mis à la disposition des détenus dans les UIS pour que l'on tienne compte de leurs risques et besoins particuliers, dans le but de faciliter dès que possible leur réintégration dans la population carcérale régulière. On s'attend à ce que les UIS améliorent les résultats correctionnels et aident à réduire le taux d'incidents violents en établissement, ce qui assurera un environnement plus sécuritaire pour le personnel, les délinquants et les visiteurs.

L'ouverture des UIS dans les établissements pour hommes s'est faite de façon graduelle et progressive; les dix premières UIS ont ouvert le 30 novembre 2019. Les UIS dans les cinq établissements pour femmes ont ouvert le 30 novembre 2019.

Comité consultatif sur la mise en œuvre

Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile a mis sur pied le Comité consultatif sur la mise en œuvre des UIS en 2019, dans le cadre des efforts du gouvernement visant à assurer une reddition de comptes et une transparence quant à la mise en œuvre des UIS. Le Comité, qui est composé de huit membres, a été chargé d'aider à surveiller et à évaluer la mise en œuvre des UIS instaurées suivant l'adoption du projet de loi C-83 par le Parlement en juin 2019. Le 30 novembre 2019, les dispositions du projet de loi C-83 sont entrées en vigueur, éliminant l'isolement préventif et disciplinaire dans l'ensemble des établissements correctionnels fédéraux et instaurant des UIS. Dans les UIS, les délinquants qui doivent être isolés de la population carcérale régulière pour des raisons de sécurité disposent d'un meilleur accès à des interventions en matière de réadaptation, à des soins de santé mentale et à des interactions significatives avec d'autres personnes. Le nouveau modèle prévoit des exigences minimales pour le temps passé à l'extérieur de la cellule et les interactions humaines significatives, et il est soumis à une surveillance externe indépendante.

L'objectif du Comité consistait à formuler des recommandations et des conseils non exécutoires à la commissaire du Service correctionnel du Canada (SCC) et à faire part au ministre de ses opinions sur la question de savoir si le modèle d'UIS est mis en œuvre comme prévu par la loi.

En août 2020, le Comité consultatif a été dissout. Le ministère de la Sécurité publique et le SCC ont poursuivi leur collaboration avec M. Anthony Doob, ancien président du Comité consultatif,

dans le but de veiller à ce que les données puissent être examinées et à ce que les constatations puissent être communiquées

Constatations préliminaires du Comité consultatif sur la mise en œuvre

Les constatations préliminaires (publiées le 26 octobre 2020) de M. Doob et de Mme Sprott fournissent de précieux renseignements qui appuient le travail continu du SCC visant à surveiller le fonctionnement des UIS, à reconnaître les tendances et à apporter les modifications requises aux politiques, aux procédures et aux pratiques. Les constatations s'ajouteront à la rétroaction continue fournie par les décideurs externes indépendants dans le cadre d'examens sur des cas particuliers et de décisions. Des efforts sont faits pour renforcer les succès et améliorer les pratiques et les résultats.

Parmi les autres éléments notables qui devront être pris en compte dans l'analyse de ces constatations, mentionnons la pandémie de COVID-19, qui a nécessité des ajustements pour veiller à ce que les détenus aient la possibilité de passer au moins quatre heures par jour en dehors de leur cellule et d'interagir avec les autres pendant au moins deux heures, compte tenu de l'importance du respect des mesures de protection de la santé publique. Le Service demeure déterminé à déployer tous les efforts nécessaires pour coordonner la recherche et la mise en œuvre de stratégies visant à assurer le respect des droits des détenus, tout en se conformant aux mesures de protection de la santé publique.

Le SCC a mis en place une équipe de projet chargée de mettre l'accent sur trois sujets interreliés à l'avenir : favoriser une culture d'intendance des données en mobilisant le personnel de première ligne, optimiser les résultats en examinant les exigences opérationnelles des UIS et en harmonisant les solutions technologiques, et renforcer les ressources organisationnelles à l'appui des rapports sur le rendement et la conformité.

Décideurs externes indépendants

Les décideurs externes indépendants (DEI) assurent une surveillance des conditions et des périodes de détention des détenus dans les UIS et examinent leurs dossiers. Au 13 octobre 2020, les DEI avaient rendu et réalisé plus de 1 300 décisions et examens externes.

- Parmi les décisions rendues, les DEI ont déterminé dans environ 75 % des cas que le détenu devrait demeurer dans l'UIS.
- Parmi les examens des conditions de détention réalisés, dans plus de 75 % des cas, on a déterminé que le SCC avait pris toutes les mesures utiles pour permettre aux détenus de passer du temps à l'extérieur de leur cellule et d'avoir des contacts humains réels, et qu'il avait encouragé les détenus à se prévaloir de ses occasions. Les DEI ont recommandé au SCC de prendre des mesures supplémentaires dans un peu moins de 25 % des cas.
- Les DEI ont ordonné, dans un peu moins de 2,5 % des cas, le retrait du détenu de l'UIS après avoir examiné les conditions de détention.

Cet apport externe contribue à l'amélioration continue et au façonnage des UIS.

Unités d'intervention structurée – services technologiques

Le SCC se sert d'une application technologique pour procéder à la collecte de données sur les UIS afin de faciliter la production de rapports sur le rendement destinés aux dirigeants des établissements et aux cadres supérieurs.

Le projet d'évolution à long terme pour les UIS a permis de créer une application moderne pour assurer la gestion des délinquants dans les UIS. Cette application recueille de l'information

critique sur les interactions quotidiennes entre les employés et les délinquants, indiquant notamment l'état des interactions des détenus en temps quasi réel; les durées nettes et totales des séjours dans une UIS; le temps passé à l'extérieur de la cellule; les programmes et les interventions offerts; les périodes de loisirs; les visites effectuées par le personnel correctionnel et responsable des interventions; les examens menés par les Services de santé; et les survols de la direction.

Les renseignements sur les interactions avec les détenus, les aiguillages et les décisions seront aussi saisis pour veiller au respect des politiques et des lois connexes.

Structured Intervention Units

Proposed Response:

- **The Correctional Service of Canada has reviewed Dr. Sprott and Dr. Doob's report on Structured Intervention Units. Their analysis identifies issues and data trends that are concerning and that require follow up.**
- **The Correctional Service of Canada is aware of the statistical disparities across regions and there are several factors that could explain this, including the profile of inmates in Structured Intervention Units.**
- **Structured Intervention Units respond to inmates with different needs, just as different institutions in different regions accommodate different inmate profiles, based on factors such as Security Threat Group affiliation or type of index offence.**
- **It is clear that the Correctional Service must do more to ensure the conditions exist for members of this vulnerable and sometimes dangerous population to see it is safe, valuable, and worthwhile for them to agree to leave their cells and participate in the programming and activities the Service provides.**
- **The Correctional Service of Canada is working to provide more options for inmates to engage in time out of cell and opportunities for meaningful human contact.**
- **Work is underway to review all of the data, quantitative and qualitative. This information will help inform adjustments and improvements required for operations.**
- **Structured Intervention Units assist and encourage inmates to change their behaviour so they are returned to the mainstream population as soon as possible.**
- **Inmates have daily opportunities for meaningful human contact and time out of cell, and continue to have access to correctional**

programming, interventions and services to address their specific risks or behaviours that have led to the transfer.

- **Since their implementation, Structured Intervention Units have been closely monitored by independent bodies to ensure transparency and accountability.**

If Pressed On Whether Legislative Obligations Are Being Met

- **The Correctional Service of Canada takes their legislative obligations very seriously.**
- **Before we draw conclusions, more work is needed, including an in-depth evaluation of Structured Intervention Units. It needs to also take into account work being done by Independent External Decisions Makers across the country.**

Structured Intervention Units

Background:

Structured Intervention Units (SIUs) allow inmates to be separated from the mainstream inmate population, while providing the opportunity to maintain their access to rehabilitative programming and interventions. Inmates in an SIU:

- Receive interventions and programming specific to the reasons that led to the transfer;
- have an opportunity to be outside of their cell for at least four hours a day, with additional time for a shower;
- have an opportunity to interact with others for at least two hours a day; and
- receive daily visits from healthcare professionals who may recommend for health reasons that the inmate's conditions of confinement be altered or that they not remain in the unit.

SIUs are for inmates who cannot be managed safely within a mainstream inmate population. An inmate could be transferred to an SIU if they are a threat to any person or the security of the institution, their safety is in jeopardy or their placement in the mainstream population would interfere with an investigation, and there is no reasonable alternative.

Inmates in SIU's are provided with opportunities to participate in structured interventions, hobbies, leisure and physical activities, as well as research-based programming to address their specific risks and needs, with the goal of facilitating their reintegration into a mainstream inmate population as soon as possible. It is expected that SIUs will enhance correctional outcomes, as well as assist in reducing the rate of institutional violent incidents, resulting in a safer environment for staff, offenders and visitors.

Visits, engagement with partner agencies, Elders, cultural and spiritual leaders, and opportunities for inmate interaction are available in providing opportunities for meaningful human contact. When visits are restricted due to measures related to reducing the spread of COVID-19, alternatives are available, such as video visitation.

The opening of SIU's at men's sites has been a gradual, phased in approach with the first 10 SIUs opening as of November 30, 2019. All five women's institutions opened an SIU as of November 30, 2019. We are completing resource reviews of each SIU to evaluate if current resources meet operational needs.

Implementation Advisory Panel (IAP)

The Minister of Public Safety and Emergency Preparedness established the SIU Implementation Advisory Committee in 2019 as part of the Government's efforts to provide accountability and transparency of the operationalization of SIUs. The eight-person panel was intended to help monitor and assess the implementation of SIUs established by Bill C-83, which was adopted by Parliament in June 2019. The new SIU model establishes minimum requirements for time out of cell and meaningful human interaction for inmates. The new model is subject to independent external oversight.

The Advisory Panel was intended to provide non-binding recommendations and advice to the Commissioner of the Correctional Service of Canada (CSC), and reports to the Minister on its views as to whether the SIUs are being implemented as intended by the legislation.

Independent External Decision Makers

Independent External Decision Makers (IEDM) provide oversight related to an inmate's conditions, frequency, and duration of confinement in an SIU and review cases.

As of January 31, 2021, there have been over 1,000 reviews by IEDMs. Often this happens because an inmate refuses the opportunities that are offered to them daily. In 81% of these cases, the IEDM has concluded that CSC has taken all reasonable steps to provide the opportunities and encourage the inmate to use the opportunities. In the remaining 19%, the IEDMs have made recommendations to CSC. Once the decision from an IEDM is received, CSC has 7 days to act upon it. In 75% of those cases, the IEDMs were satisfied with the actions of CSC.

This external oversight contributes to the continued enhancement and shaping of SIUs.

Structured Interventions Units – Technological Services

CSC uses a technological application to enable the collection of SIU data to facilitate reporting on performance to institutional and senior management.

The "Long-Term Evolution (LTE) SIU project" creates a modern application for the management of offenders in SIUs. This application collects critical information in the daily interactions between staff

members and offenders, allowing near real-time status updates on the inmates' opportunities for interaction with others; net and total time spent in the SIU; time outside of cell; delivery of programs and interventions; leisure time; visits by correctional/intervention staff; health care review; and executive overview, among other things.

Interactions with inmates, programs referral, and decision information are also captured to ensure compliance with associated policies and legislation.

Contacts:

Prepared by: Stephan Dietz, Officer, Parliamentary Relation, 613-355-1125

Approved by: Kirstan Gagnon, Assistant Commissioner, Communications and Engagement, 613-995-6867

Unités d'intervention structurée

Réponse suggérée :

- **Le Service correctionnel du Canada a examiné le rapport de Monsieur Doob et de Madame Sprott portant sur les unités d'intervention structurée. Leur analyse révèle des problèmes et des tendances relatives aux données qui sont préoccupants et qui requièrent un suivi.**
- **Le Service correctionnel du Canada est conscient des écarts dans les données statistiques à l'échelle des régions, et il y a plusieurs facteurs qui peuvent les expliquer, notamment le profil des détenus dans les unités d'intervention structurée.**
- **Les unités d'intervention structurée visent à répondre aux différents besoins des détenus, tout comme différents établissements dans différentes régions accueillent des détenus de différents profils, en fonction de facteurs comme l'affiliation à un groupe menaçant la sécurité ou le type d'infraction à l'origine de la peine.**
- **Il est clair que le Service correctionnel du Canada doit en faire davantage pour veiller à ce que les conditions de détention offertes aux membres de cette population vulnérable et parfois dangereuse fassent en sorte qu'il soit sécuritaire et utile pour eux d'accepter de sortir de leur cellule et de participer aux programmes et aux activités offertes par le Service.**
- **Le Service correctionnel du Canada s'emploie à offrir plus d'options aux détenus de se prévaloir des possibilités qui leur sont offertes de passer du temps à l'extérieur de leur cellule et d'avoir des contacts humains réels.**
- **Des travaux sont en cours en vue d'examiner toutes les données, tant quantitatives que qualitatives. Ces renseignements aideront à**

apporter les modifications et les améliorations requises aux opérations.

- **Les unités d'intervention structurée aident et encouragent les détenus à changer leur comportement afin de pouvoir réintégrer la population régulière le plus tôt possible.**
- **Les détenus ont quotidiennement la possibilité d'avoir des contacts humains réels et de passer du temps à l'extérieur de leur cellule, et continuent d'avoir accès à des programmes, des interventions et des services correctionnels qui traitent des risques ou des comportements particuliers qui ont mené à leur transfèrement.**
- **Depuis leur mise en œuvre, les unités d'intervention structurée font l'objet d'une surveillance étroite par des organes indépendants afin d'assurer la transparence et la responsabilisation.**

Si l'on insiste à propos du respect des obligations législatives

- **Le Service correctionnel du Canada prend ses obligations législatives très au sérieux.**
- **Avant de tirer des conclusions, des travaux additionnels doivent être réalisés, dont une évaluation approfondie des unités d'intervention structurée. On doit également tenir compte du travail accompli par les décideurs externes indépendants à l'échelle du pays.**

Unités d'intervention structurée

Contexte :

Les unités d'intervention structurée (UIS) permettent aux détenus d'être séparés de la population carcérale régulière, tout en maintenant leur accès aux programmes de réhabilitation et aux interventions. Les détenus placés dans une UIS :

- ont accès à des interventions et à des programmes visant à répondre aux besoins ayant mené à leur transfèrement;
- ont la possibilité de passer au moins quatre heures par jour à l'extérieur de leur cellule, en plus du temps consacré à la douche;
- ont l'occasion d'interagir avec les autres pendant au moins deux heures par jour;
- reçoivent des visites quotidiennes de professionnels de la santé qui peuvent recommander, pour des raisons de santé, que les conditions de détention du détenu soient modifiées ou qu'il ne reste pas dans l'unité.

Les UIS servent à loger les détenus qui ne peuvent être gérés de façon sécuritaire dans la population carcérale régulière. Un détenu peut être transféré vers une UIS s'il met en danger la sécurité d'une personne ou du pénitencier, si sa propre sécurité est en danger ou si sa présence au sein de la population régulière nuit au déroulement d'une enquête et qu'il n'existe aucune autre solution valable.

Les détenus dans les UIS se voient offrir l'occasion de participer à des interventions structurées et à des activités de passe-temps, de loisirs et physiques, ainsi qu'à des programmes fondés sur la recherche pour que l'on tienne compte de leurs risques et besoins particuliers, dans le but de faciliter dès que possible leur réintégration dans la population carcérale régulière. On s'attend à ce que les UIS améliorent les résultats correctionnels et aident à réduire le taux d'incidents violents en établissement, ce qui assurera un environnement plus sécuritaire pour le personnel, les délinquants et les visiteurs.

Les visites, la mobilisation d'organismes partenaires, les Aînés, les dirigeants culturels et spirituels et les occasions d'interaction entre détenus constituent des moyens d'offrir des contacts humains réels. Lorsque les visites sont interdites en raison des mesures prises pour réduire la propagation de la COVID-19, des solutions comme les visites par vidéoconférence sont offertes.

L'ouverture des UIS dans les établissements pour hommes s'est faite de façon graduelle et progressive; les dix premières UIS ont ouvert le 30 novembre 2019. Les UIS dans les cinq établissements pour femmes ont ouvert le 30 novembre 2019. Nous examinons actuellement les ressources affectées à chaque UIS pour déterminer si elles répondent aux besoins opérationnels.

Comité consultatif sur la mise en œuvre

Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile a mis sur pied le Comité consultatif sur la mise en œuvre des UIS en 2019, dans le cadre des efforts du gouvernement visant à assurer une reddition de comptes et une transparence quant à la mise en œuvre des UIS. Le Comité, qui est composé de huit membres, a été chargé d'aider à surveiller et à évaluer la mise en œuvre des UIS instaurées suivant l'adoption du projet de loi C-83 par le Parlement en juin 2019. Le nouveau modèle prévoit des exigences minimales pour le temps passé à l'extérieur de la cellule et les interactions humaines significatives, et il est soumis à une surveillance externe indépendante.

L'objectif du Comité consistait à formuler des recommandations et des conseils non exécutoires à la commissaire du Service correctionnel du Canada (SCC) et à faire part au ministre de ses opinions sur la question de savoir si le modèle d'UIS est mis en œuvre comme prévu par la loi.

Décideurs externes indépendants

Les décideurs externes indépendants (DEI) assurent une surveillance des conditions et des périodes de détention des détenus, ainsi que de la fréquence de leurs placements dans les UIS, et examinent leurs dossiers.

Au 31 janvier 2021, les DEI avaient réalisé plus de 1 000 examens de cas. Souvent, ce type de situation se produit parce qu'un détenu refuse les possibilités qui lui sont offertes chaque jour. Dans 81 % de ces cas, les DEI ont conclu que le SCC avait pris toutes les mesures utiles pour offrir au détenu les possibilités requises et pour l'encourager à s'en prévaloir. Dans les 19 % restants, les DEI ont formulé des recommandations à l'intention du SCC. Une fois que la décision d'un DEI est reçue, le SCC dispose de sept jours pour y donner suite. Dans 75 % de ces cas, les DEI étaient satisfaits des mesures prises par le SCC.

Cette surveillance externe contribue à l'amélioration continue et au façonnage des UIS.

Unités d'intervention structurée – services technologiques

Le SCC se sert d'une application technologique pour procéder à la collecte de données sur les UIS afin de faciliter la production de rapports sur le rendement destinés aux dirigeants des établissements et aux cadres supérieurs.

Le projet d'évolution à long terme pour les UIS a permis de créer une application moderne pour assurer la gestion des délinquants dans les UIS. Cette application recueille de l'information critique sur les interactions quotidiennes entre les employés et les délinquants, indiquant notamment l'état des interactions des détenus en temps quasi réel; les durées nettes et totales des séjours dans une UIS; le temps passé à l'extérieur de la cellule; les programmes et les interventions offerts; les périodes de loisirs; les visites effectuées par le personnel correctionnel et responsable des interventions; les examens menés par les Services de santé; et les survols de la direction.

Les renseignements sur les interactions avec les détenus, les aiguillages vers des programmes et les décisions sont aussi saisis pour veiller au respect des politiques et des lois connexes.

Personnes ressources :

Préparée par : Stephan Dietz, agent, Relations parlementaires, 613-355-1125

Approuvée par : Kirstan Gagnon, commissaire adjointe, Communications et engagement, 613-995-6867